

ENTREPRENEURS

des Territoires

M A G A Z I N E



Opération paille 2010 : Les entrepreneurs répondent présents !

VIE SYNDICALE

- Certiphyto : du nouveau pour les prestataires de service
- Témoignez sur votre métier d'entrepreneur

PROFESSION

- Rencontre avec Emmanuel Perigois dans les Côtes-d'Armor



SALON

- Space : promouvoir le congrès national EDT 2011

51 septembre 2010 - 11 €

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

 RETRAITE

 PRÉVOYANCE

 SANTÉ

 ÉPARGNE



“Salariés agricoles, préparez l'avenir
avec **votre expert retraite AGRICA ”**



Rencontrez votre expert retraite et épargne
au **Space de Rennes**, du 14 au 17 septembre
Hall 5 - Stand B 34

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication

Gérard Napias
Président de la fédération nationale
Entrepreneurs Des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / sr2@fitamant.fr

Rédacteur en chef adjoint

Erwan Le Duc / sr2@fitamant.fr
tél. 02 43 92 46 56

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Hélène Coulombeix, Tammouz Eñaut Helou,
Nelly Desavires, Rouba Naaman,
Raphaël Leccoq, Gérard Vromandt,
Diana Semaska.

Chef de publicité

Arnaud Ropars / pub.edt@fitamant.fr
2 rue Félix Le Dantec - 29000 Quimper
tél. 02 98 98 01 41

Assistante commerciale

Véronique Walliser / pub@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

**Développement abonnement
& diffusion :** Emmanuelle Le Meur
tél. 02 98 98 01 47 / dev.com@fitamant.fr

Relations abonnés

Elodie Artero / abo@fitamant.fr
tél. 02 98 27 37 66

Relecture-Correction :

Virginie Ducay-Ody

Mise en page : Marion Ferreira-Furic

Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927
CCAP N° 0613185572

Dépôt légal : septembre 2010 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la fédération nationale
Entrepreneurs Des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
courriel : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

ÉDITIONS
Fitamant

rue Menez-Caon - BP 16
29560 Telgruc-sur-Mer
tél. 02 98 27 37 66 - fax 02 98 27 37 65

5 Éditorial

Vie syndicale

- 6 • Lancement de l'expérimentation Certiphyto prestataire de services
- 8 • Passage du fioul au gasoil traction au 1^{er} janvier 2011
- 11 • L'apprentissage dans les entreprises de travaux
- 12 • La biomasse, parent pauvre des énergies renouvelables
- 13 • Témoignez sur votre métier d'entrepreneur de travaux agricoles
- 14 • Actualités



Profession

- 17 • Emmanuel Périgois : entre le marteau et l'enclume
- 20 • Le massif landais à l'heure de l'Europe de l'Est

Pilotage de l'entreprise

- 26 • « Je fais des bénéfiques mais je n'ai pas d'argent. Pourquoi ? »
- 28 • Alcool au travail : allier prévention et sanctions

Actualités

- 29 • Sécheresse : les entrepreneurs ont lancé une opération paille
- 32 • Reform gagne du terrain... en pente
- 34 • Kuhn à l'assaut du marché des presses
- 36 • Une nouvelle Lexion bourrée d'électronique

Dossier

- 46 • Toujours plus d'électronique pour gérer les pulvérisateurs
- 48 • Pulvérisation : une réglementation très complexe
- 50 • Ensileuses automotrices : quand l'électronique condamne le conducteur à la qualité...



53 Nouveautés Matériels

Financez votre matériel agricole

Actimat

Pour vous équiper
et vous simplifier la vie.

Simple, souple
et sans frais de dossier

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris

ENTREPRENEURS

des Territoires



M A G A Z I N E

Entrepreneurs des Territoires, c'est :

Vie syndicale

Réunions, comptes rendus et décisions de la fédération nationale sont rapportés fidèlement. C'est aussi la rubrique des adhérents qui peuvent s'y exprimer.

Dossiers

A chaque numéro, plusieurs dossiers présentent les matériels incontournables du métier d'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs (nouveaux accessoires, maniabilité, conditions d'utilisation optimale) donne le regard professionnel sur les machines et leur potentiel.

Profession

Portrait d'un entrepreneur et de son équipe au moyen d'interviews, de reportages sur les chantiers. La création de la société, son parcours historique, les activités de l'ETA et son parc de matériels sont présentés par nos journalistes qui rencontrent, dans toutes les régions de France, dans tous les secteurs d'activité (agricole, forestier, viticole, environnemental), les entrepreneurs.

Salons

Un agenda des plus importantes dates mis à jour à chaque numéro. Des salons d'envergure nationale et internationale qui donnent le pouls d'une profession. Ils sont l'occasion de présenter les toutes dernières nouveautés.

Actualités

La vie des grandes marques (fusions/rachats/création de nouvelles gammes) est passée au peigne fin. Les événements marquants de la profession sont rapportés et analysés.

Social

Les horaires de travail, l'évaluation des risques, les obligations de l'employeur, le recrutement... Des experts reconnus sont chargés de cette rubrique qui renseigne sur la législation et les règles à appliquer.

Fiscal

Aides à l'embauche, amortissements et provisions, assurances... autant de sujets sur lesquels nous faisons le point et donnons des conseils utiles.

Nouveautés matériels

De la herse rotative au semoir en semis simplifié en passant par les broyeurs forestiers, c'est une véritable vitrine de toutes les innovations qui vous est présentée.

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

8 fois par an
ne manquez pas
la seule revue
exclusivement dédiée aux
entrepreneurs de Services
Agricoles, Forestiers et
Ruraux



Bulletin d'abonnement

Je suis adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires
Je m'abonne au tarif «spécial adhérents» pour 1 an
(soit 8 numéros), au prix de 25 €

Je joins mon règlement par chèque bancaire
à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia - 75014 Paris
Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

Je ne suis pas adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires
Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 47 €
Je joins mon règlement :

Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant

Carte bancaire N° _____
Date de validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Editions Fitamant - Rue Menez Caon - BP16 - 29560 Telgruc-sur-Mer
Pour tout renseignement : Katell Furon - Tél. 02 98 27 37 66

Société : _____ Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Activité

- Entrepreneurs de travaux agricoles Entrepreneurs de travaux forestiers Entrepreneurs de travaux ruraux
 Entrepreneurs de travaux publics Concessionnaires Constructeurs de matériel Centre de formation
 Autres : (préciser) _____

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant



La prestation de service est un atout pour produire en France

Une récente étude mettait en valeur que l'Europe recourait massivement à l'importation de terres agricoles pour satisfaire ses besoins alimentaires. Selon le centre de recherche italien de l'université de Piacenza, en 2007-2008, près de 35 millions d'hectares, soit la superficie de l'Allemagne, ont été cultivés hors des frontières européennes pour répondre aux besoins des européens. C'est 40 % de plus que la moyenne des années 1999-2000.

Mais veut-on encore produire en France et en Europe dans les années à venir ? Les industries agro-alimentaires des États membres ont-elles des projets de développement en France et en Europe ? Idem pour les industries de l'agro-fourriture (engrais semences, phytosanitaires) et de l'agro-équipement ?

Notre réponse est claire : nous voulons participer au développement de la production agricole en France. Moins de production agricole en France, c'est moins de travaux agricoles pour nos entreprises qui recherchent à se diversifier sur d'autres marchés.

Contrainte ou par choix stratégique, l'industrie cherche à répartir sa production sur plusieurs continents ou dans plusieurs pays d'un même continent. La dérégulation des marchés paraît plus forte que les réformes européennes qui ont manifestement privilégié l'environnement. Un exemple : encourager la production de l'agriculture biologique en France est positif. La direction est bonne, mais la montée en puissance de la production ne va pas au même rythme que la consommation et bute sur une évidence : pourquoi produire en France quand l'importation répond à moindre coût ? Autre exemple : notre pays ne produit pas son quota laitier, mais a fait un effort important de mise aux normes des ateliers lait. Notre premier partenaire commercial, l'Allemagne, fait plus que son quota et exporte du lait en France.

L'agriculture est un élément stratégique de l'économie française. Elle le restera en s'appuyant sur un projet fort en innovation et en compétitivité qui valorise nos atouts dont fait partie la prestation de service. Il nous faut l'affirmer nous-mêmes, il faut le dire à nos interlocuteurs : les entrepreneurs ont un rôle majeur à jouer dans cette nouvelle page qui s'ouvre pour le monde agricole et rural de notre pays.

Gérard Napias, Président de la Fédération nationale EDT

PNEUS POUR PROFESSIONNELS



FLOTATION PRO TRAXION+ FLOTATION TRAC TRAXION 85 FLOTATION+

**LARGE GAMME, PRESTATIONS EXCELLENTES, HAUT RENDEMENT,
QUALITÉ, MARQUE DE STANDING.**
POUR VOIR VOS COLLÈGUES EN ACTION: VREDESTIN THE MOVIE

WWW.VREDESTIN.FR

VREDESTIN
TYRE TECHNOLOGY FOR BEST RESULTS

Lancement de l'expérimentation du Certiphyto prestataire de service

La circulaire du 22 juillet 2010 lance le Certiphyto expérimental « usage agricole prestataire de service opérateur » de septembre à décembre 2010.

L'article 36 de la loi Grenelle II prévoit qu'un certificat attestant de connaissances soit bientôt obligatoire pour tous les applicateurs de pesticides, y compris les agriculteurs pour eux-mêmes ainsi que les vendeurs et les conseillers.

Ce certificat, délivré à titre individuel à des personnes physiques, est distinct selon la fonction exercée, le secteur et l'activité.

Les entrepreneurs de travaux ne passent pas à côté de la réforme : loin de là même si, manifestement, la préoccupation est ailleurs, les centaines de milliers d'exploitants doivent avoir d'ici 2014 un certificat en poche. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Agriculture a réuni tous les centres de formation pour préparer l'expérimentation des « Certiphytos » qui a fait l'objet d'un décret cadre paru le 24 décembre 2009 (avant le vote de la loi Grenelle II).

Lancés à corps perdu, les centres de formation habilités par le ministère ont proposé des formations au public de l'expérimentation : uniquement les non-salariés pour les exploitants, des entrepreneurs. S'en suit une grande confusion sur le terrain, dénoncée par EDT. Aujourd'hui plusieurs centaines de stagiaires ont suivi des formations aux contenus et aux durées variées et se posent la question de la délivrance du bon Certiphyto à la bonne personne. Cette situation vient de l'absence de sortie à temps de la circulaire « applicateurs pour compte d'autrui ». Le 22 juillet, la circulaire fixant les modalités d'expérimentation du Certiphyto « usage agricole prestataire de service-opérateur » est enfin parue.

L'expérimentation va durer jusqu'à décembre 2010.

Définir le rôle de chacun dans l'entreprise

Le certificat phyto est attaché à la personne et non à l'entreprise. La réglementation distingue deux catégories de personnes : l'opérateur et le décideur. L'opérateur est la personne qui applique sur le chantier, le décideur est la personne qui décide d'appliquer.

Quand la personne décide et applique seule, elle doit disposer d'un certificat phyto décideur ; quand la personne ne fait qu'appliquer, elle doit disposer d'un certificat phyto opérateur.



Les entrepreneurs de travaux doivent définir qui fait quoi dans l'entreprise.

Aussi peut-on considérer que la plupart des salariés des entreprises de travaux entrent dans la catégorie « opérateurs ». Le conducteur d'engins met en œuvre le produit qui lui est confié. Dans une entreprise organisée avec un chef d'entreprise, un responsable d'activité ou de chantier et des conducteurs d'engins, les conducteurs d'engins sont des opérateurs, les responsables d'activité ou de chantier, des décideurs. Le chef d'entreprise est libre de décider de son organisation interne. Mais toute personne qui applique des phytos doit avoir le certificat correspondant à sa définition de poste. Il est donc essentiel que chaque entrepreneur fasse l'analyse de son organisation actuelle et à venir en matière de phytos pour savoir quel certificat phyto faire passer. EDT va mettre à disposition des outils d'analyse de la situation en entreprise (fiches, questionnaire).

L'expérimentation prestataire opérateur

La Fédération nationale EDT estime que les entrepreneurs peuvent inscrire dans l'expérimentation actuelle leur seul personnel permanent. Entre janvier 2010 et l'été, le Certiphyto « usage agricole-exploitant décideur » adressé aux agriculteurs a été expérimenté. Les stagiaires ont pu tester le questionnaire qui leur a été proposé, le pourcentage des « reçus » étant très disparate d'un centre à l'autre, ou pour ceux qui le désiraient deux jours de formation étaient prévus pour la délivrance de ce certificat.

En septembre 2010 et jusqu'en décembre 2010, le Certiphyto « usage agricole-prestataire de service opérateur » sera également expérimenté. Ce certificat

Réforme de l'agrément : ça coince

Le certificat Certiphyto est un certificat lié à une « formation », qui pourra s'obtenir par équivalence de diplôme, des tests QCM (comme le code de la route) ou une formation.

En parallèle de l'expérimentation du Certiphyto, la direction générale de l'alimentation a initié au printemps 2010 la réforme de l'agrément d'entreprise prestataire de service.

Aujourd'hui, une entreprise de prestation est agréée si au moins une personne sur dix possède un certificat Dapa et que cette entreprise possède une responsabilité civile professionnelle.

Demain, l'entreprise se verra délivrer un agrément si elle est certifiée par un organisme extérieur et agréé par l'État et que cette entreprise est également assurée. L'organisme extérieur

viendra dans l'entreprise et vérifiera notamment que les personnes dont la fonction l'impose ont le certificat Certiphyto adéquat et à jour.

Les organisations, EDT, Unep, 3D, ont été sollicitées par le ministère pour rédiger le cahier des charges que devront respecter ces entreprises pour être certifiées. La FNEDT a travaillé (depuis 7 ans) sur un cahier des charges, une norme métier NF U 43-500. Mi-juin, le ministère a rejeté cette proposition, fruit du travail et du consensus des acteurs de la prestation de service, qu'ils soient du secteur agricole, non agricole ou de l'hygiène publique. EDT a mis sur la table des propositions lors de deux réunions au cabinet du ministre de l'Agriculture.

Les organisations professionnelles refusent une certification

réglementaire des entreprises et proposent une expérimentation de la certification « bonnes pratiques d'application U 43 500 ». EDT a proposé la mention de l'intervenant dans le registre phytos PAC, la reconnaissance dans l'agrément applicateur de la fonction conseil du prestataire de service applicateur, la possibilité de certification collective et d'expérimentation de la certification, une durée adaptée de la formation certificat phyto aux salariés (permanents, occasionnels), un affichage obligatoire d'une vignette avec le numéro d'agrément sur les engins d'application de produits phytosanitaires en prestation de service, et le maintien d'une instance de consultation de la chaîne phytos.

est adressé aux opérateurs, applicateurs dans les entreprises de travaux qui n'ont jamais passé le certificat Dapa ou suivi de formation dans le passé. Les opérateurs qui le souhaitent pourront s'inscrire dans les centres habilités par le ministère de l'Agriculture et les centres agréés par le Fafsea, obtenir un Certiphyto expérimental. Une seule voie d'accès à ce Certiphyto expérimental « prestataire pour service opérateur » est proposée par les centres de formation lors de ces quatre mois d'expérimentation. Sur une durée de deux jours leur sera proposé un test de positionnement (questions sur ordinateur spécifique

aux entrepreneurs), puis une formation à la sécurité et à la santé. Suite à l'étude des résultats du test, le centre de proposition orientera un groupe de stagiaires et accentuera son complément de formation sur les points faibles repérés au préalable.

Le contenu de la formation expérimentale

Trois modules sont développés lors de la formation. Les aspects sécurité et santé restent des éléments majeurs. Un opérateur en prestation de service doit savoir identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, mettre en place des mesures de prévention et réagir en cas d'intoxication. Il doit raisonner l'utilisation de ces produits et notamment évaluer la nécessité d'intervenir, organiser la mise en œuvre des produits et son chantier et les appliquer en minimisant les impacts et les risques de son activité. Le Certiphyto expérimental ainsi délivré aux stagiaires ne permettra pas à son détenteur d'obtenir ou de renouveler l'agrément Dapa pour l'entreprise pour laquelle il travaille. Ce certificat personnel vise le public des nouveaux entrants, de ceux qui n'ont pas le Dapa. L'agrément Dapa sous sa forme actuelle est toujours de rigueur : un salarié sur dix doit avoir son certificat Dapa pour que l'entreprise se fasse délivrer son agrément.

L'analyse de ces quatre mois d'expérimentation permettra d'établir le futur certificat individuel.

Hélène Coulombeix ■



Le certificat phyto est attaché à la personne et non à l'entreprise. La réglementation distingue deux catégories de personnes : l'opérateur et le décideur.

Passage obligatoire du fioul au gasoil non routier le 1^{er} janvier 2011, c'est demain

Plus de confusion possible au 1^{er} janvier 2011 : les utilisateurs professionnels d'engins et matériels mobiles équipés de moteur de 18 à 560 kWatts – tracteurs agricoles et forestiers, Maga (automoteurs, engins de manutention, engins de travaux publics, chasse-neige, bateaux de plaisance, groupes électrogènes, motopompes) – n'auront à leur disposition que du gasoil non routier.

L'application d'une directive européenne de limitation des émissions de soufre

Les fiouls supérieurs seront remplacés par ce nouveau carburant composé à 7 % d'ester végétal provenant d'huiles végétales. Le gasoil non routier sera proche de la composition du gasoil routier existant à ce jour.

Le fioul domestique sera toujours distribué, mais réservé à la combustion des chaudières et aux unités de production de chaleur.

Rappelons que selon les données fournies par l'Ufip (l'Union Française des Industries Pétrolières), le syndicat des pétroliers, en 2009, 75 % du fioul domestique était utilisé pour la combustion des chaudières, 17 % est consommé par les travaux publics, l'agriculture et l'industrie représentant 11 % de la consommation globale.

Cette réforme est la conséquence de la mise en œuvre de l'article 4.2 de la directive « air » du 23 avril 2009 qui fixe de nouveaux objectifs en termes de rejet de soufre des gaz moteur. Elle s'inscrit dans un objectif d'harmonisation européenne des produits pétroliers afin d'assurer notamment le bon fonctionnement de tous les systèmes de dépollution des rejets des moteurs. Ce « gasoil traction » conforme à la norme européenne EN 590 répondra également aux normes des constructeurs fixées pour les nouveaux moteurs.

La FNEDT a participé en décembre 2009 à une réunion d'information organisée par l'Ufip, avec les principaux utilisateurs agriculteurs, et certains constructeurs de matériel agricole avec leur association professionnelle

Axema. (Lire EDT 48 avril 2010, page 15, l'article sur le gasoil vert obligatoire en 2011).

Le gasoil non routier sera proposé à partir du gasoil existant com-



Au 1^{er} janvier 2011, les utilisateurs professionnels de tracteurs agricoles et forestiers n'auront à leur disposition que du gasoil non routier. Celui-ci sera proche de la composition du gasoil routier existant à ce jour.

mercialisé pour les engins routiers. Les producteurs pétroliers n'ont pour le moment pas annoncé le prix de ce nouveau carburant. Ce gasoil étant plus raffiné et de qualité supérieure à celui du fioul rouge de base, il n'est pas à exclure que son prix ne soit pas différent de celui des gasoils supérieurs distribués à ce jour (hors TIPP).

Les pétroliers se sont interrogés encore sur la faisabilité de la mise en œuvre de cette exigence dans les délais impartis en France tout en estimant qu'enfin l'uniformisation se faisait en Europe.

Les constructeurs de machines agricoles attendaient l'arrivée de ce carburant, seul produit normé répondant aux exigences des nouveaux moteurs encore en phase d'homologation française. Les gagnants de cette réforme sont aussi les acteurs de la filière des biocarburants qui devront assurer la livraison des 7 % d'ester introduits dans le gasoil traction.

Premières précautions et conseils

Le comité technique de l'utilisation des produits pétroliers piloté par le Meeddat (ministère de l'Environnement) a travaillé sur un projet d'arrêté encadrant cette réforme. À noter : aucun représentant des utilisateurs



La présence d'ester végétal dans ce gasoil lui confère des propriétés détergentes qui pourraient mettre en suspension les dépôts accumulés sur les parois ou au fond des cuves.



L'utilisation du gasoil à la place du fioul fait naître des interrogations auprès des professionnels, notamment à cause de sa tenue au froid. La nature même du gasoil est différente selon la saison de sa commercialisation.

d'engins agricoles, forestiers, TP, n'est membre de ce comité. L'arrêté devait paraître courant août septembre selon les informations obtenues fin juillet par la Fédération qui est en contact avec l'administration, Total, les négociants. Le nouveau gasoil sera rouge comme le fioul domestique. À ce jour, les modalités de contrôle de l'utilisation de ce carburant ne sont pas connues.

Dans l'attente, les entrepreneurs peuvent tenir compte de certains éléments et anticiper ce changement.

L'utilisation du gasoil à la place du FOD fait naître des interrogations auprès des professionnels, notamment à cause de sa tenue au froid. En effet, la nature même du gasoil est différente selon la saison de sa commercialisation. En période estivale, le gasoil vendu a comme caractéristique d'avoir une température limite de filtrabilité (TLF) de 0°C, en période hivernale celle-ci s'abaisse à -15°C, rendant le gasoil utilisable lors de la combustion du moteur (le fioul de qualité supérieur a une TLF de -20°C).

Ce ne sont donc pas les démarrages difficiles qu'il va falloir anticiper, mais plutôt les adaptations dans les entreprises de travaux en termes de logistique, de stockage et de gestion des stocks.

La variation bisannuelle de la composition du gasoil non routier oblige à gérer autrement les livraisons et le stockage de carburant. De plus, les entreprises qui utilisaient du fioul domestique à la fois pour l'approvisionnement des chaudières et des engins de traction devront s'équiper d'une nouvelle cuve. Force est de constater que depuis l'annonce de cette réforme, les offres de vente de cuve de stockage abondent dans la presse spécialisée. Les vendeurs de cuves sont aussi gagnants avec cette réforme.

Il est important de faire le point dans l'entreprise et avec son fournisseur de carburant. Avant tout nouvel investissement, les modalités de stockage (cuve enterrée, réservoir plein air) et le lieu de stockage sont à fixer en tenant compte des distances de sécurité avec les bâtiments. Les règles de stockage sont précisément encadrées par l'arrêté du 1^{er} juillet 2004, de même qu'il existe des normes européennes pour chaque type de réservoir : plastique, acier, etc. Le site Internet de Total

agriculture contient des informations, entre autres, sur le stockage, et des conseils : www.agriculture.total.fr.

Le nettoyage des cuves existantes

La présence d'ester végétal dans ce gasoil lui confère des propriétés détergentes qui pourraient mettre en suspension les dépôts accumulés sur les parois ou au fond des cuves.

Le nettoyage des cuves existantes avant stockage semble recommandé. Cette prestation réalisée par des entreprises spécialisées a un coût non négligeable de l'ordre de 700 euros. Est-il indispensable ? Avant de se lancer, une suggestion : prenez contact avec vos revendeurs habituels de carburants (liste nationale sur le site de la FF3C (Fédération française des combustibles et carburants : <http://www.ff3c.org>). Pour la vidange et le nettoyage, la FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la Maintenance Industrielle) rassemble des entreprises privées spécialisées dans le domaine de l'assainissement et de la collecte des déchets liquides agréés par l'administration (environnement) et répertoriés dans l'activité de nettoyage des cuves. Voir sur www.fnsa-vauid.org.

Cette caractéristique rend également ce carburant plus sensible et donc moins stable à la conservation. Certains spécialistes estiment que, du fait de la présence d'eau, la durée de conservation ne pourrait dépasser six mois. Il faudra donc privilégier les rotations courtes de stockage et garantir les conditions de stockage nécessaires à la conservation de ce gasoil traction.

Hélène Coulombeix ■

Une occasion de revoir la fiscalité du carburant agricole

Selon les constructeurs, 90 % du parc actuel pourra supporter ce nouveau produit. Il n'y a aucun essai sur les problèmes de maintenance, surcoût, de compatibilité des tracteurs anciens avec ce futur carburant. En revanche, les engins neufs vendus à partir de 2011 ne supporteront que le nouveau gasoil traction. Il est donc judicieux d'en parler avec ses concessionnaires ou revendeurs.

La densité a priori plus faible du gasoil traction en comparaison du fioul actuel laisse à penser que la consommation des moteurs sera plus importante pour l'obtention d'un rendement moteur équivalent. Hausse du prix des engins avec le passage des moteurs aux nouvelles normes, hausse de la consommation de carburant : les utilisateurs d'agro-équipement ne sont donc pas prêts à admettre que ce qui est bon pour l'environnement est bon pour leur compte d'exploitation.

Seule « opportunité » : l'État pourrait revoir la fiscalité du carburant agricole. Pour EDT, la suppression du fioul rouge est l'occasion de supprimer les 5 centimes de Tipp sur le carburant agricole pour ne garder que les 0,6 centimes européens incompressibles.

« Un changement de comportement est à prévoir »

Pour Thierry Solokhine de Total, l'arrivée de gasoil non routier ne doit pas être perçue comme une révolution, mais comme un changement important qui va provoquer des remises en question et des adaptations au niveau de l'achat et du stockage du gasoil non routier. Entretien.

L'arrivée du gasoil non routier est-elle une révolution ?

Il ne s'agit pas d'une révolution, mais il faut tout de même se préparer : un changement de produit quel qu'il soit induit des évolutions et de nouveaux réflexes à acquérir. Ces changements de mentalité vont principalement toucher la réflexion au niveau de la conservation du produit et au niveau de l'achat. En effet, le gazole non routier présente une tenue au froid de 0°C l'été, et de -15°C l'hiver. Concrètement, si un entrepreneur fait le plein en juillet, il devra intégrer le fait que ce carburant ne sera pas utilisable en plein hiver. Ces évolutions ne sont pas aussi importantes qu'il y paraît, puisque dans le monde agricole en général on constate de moins en moins de surstockage de carburant. Les entrepreneurs sont notamment soucieux de maintenir leur trésorerie et d'éviter de stocker de grandes quantités. C'est d'autant plus vrai que les évolutions du prix du marché sont de moins en moins saisonnières et que les mouvements baissiers ou haussiers sont permanents. Toutefois, il faut prendre en compte le fait que le prix du fioul traction était indexé sur celui du fioul domestique où il existe tout de même une variation saisonnière, puisque la demande est forte en hiver. Bref au final, on va passer d'un marché avec des prix sans doute plus stables où la climatologie n'aura que peu d'influence.

Quels réflexes adopter au niveau du stockage ?

Le gasoil non routier comporte 7 % d'ester méthylique d'acide gras, qui ont des propriétés détergentes, qui pourraient mettre en suspension les dépôts accumulés sur les parois ou au fond des cuves. Ces particules peuvent ensuite occasionner des pannes au niveau des injecteurs. Dès lors, il est important de bien nettoyer sa cuve avant de stocker du gasoil non routier, le fioul est un produit fossile qui génère toujours des dépôts en fond de cuve. Les esters peuvent également réduire la stabilité au stockage du gazole non routier. Bref, il faudra conserver une cuve propre. Le mieux est de prendre contact avec les professionnels pour mettre en place un diagnostic sur le stockage du fioul.

Techniquement, faut-il y voir un mieux ?

Disons que le gasoil non routier est un carburant typé

« traction », ce qui n'est pas le cas du fioul dont l'usage principal est avant tout domestique. D'autre part, le gazole non routier répondra aux spécifications du gazole moteur et à la norme EN 590. Bref, il répond intégralement aux préconisations des motoristes. En cas de litige ou de dysfonctionnement, personne ne pourra remettre en cause la qualité du carburant. Enfin, le gasoil non routier dispose d'un meilleur indice de cétane que le fioul. La qualité de la combustion est meilleure et les émissions de polluants sont réduites. Côté consommation, nous n'avons à cet instant aucune certitude, aucun test ne permet de dire qu'il y aura une surconsommation.

Comment vivez-vous ce changement au sein de Total ?

Concrètement, nous n'étions pas demandeurs de ces changements qui émanent plutôt des motoristes. À partir de 2011 et l'application de la norme européenne, vont apparaître de nouvelles générations de moteurs beaucoup moins polluants mais disposant de systèmes de traitement des gaz d'échappement très sensibles au soufre. Le fioul domestique ayant une teneur en soufre élevée (1 000 mg/kg), il ne pourra pas être utilisé avec ces engins. Il est donc remplacé par le gazole non routier avec une teneur en soufre de 10 mg/kg, qui sera parfaitement adapté à ce nouveau matériel. Comme toute la filière, nous attendons la publication de l'arrêté, qui doit intervenir en septembre. C'est l'administration qui a la main sur le dossier. Toutefois, il s'agit d'une obligation d'usage, et non de fabrication ou de distribution de gasoil non routier. L'obligation est liée à chaque machine à partir du moment où elle est équipée d'un moteur compris entre 18 et 560 kWatts ; l'évolution ne concerne pas un type de professionnels.



« Pour se préparer au passage au gasoil non routier, le mieux est de faire le point avec son distributeur », souligne Thierry Solokhine de Total.

L'apprentissage dans les entreprises de travaux

En 2010, la France comptait plus de 425 000 apprentis. Pour 2015, le gouvernement fixe une nouvelle ambition : 1 jeune sur 5 en alternance. Une phase de consultation et de réflexion a été menée, notamment par le biais des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance.

Des groupes de travail (composés de chefs d'entreprise, d'organismes de formation...) ont abordé les problématiques et les freins à l'essor, notamment de l'apprentissage. Suite à ces travaux, les propositions ont été nombreuses : simplifier les procédures, reconnaître la fonction tutorale... En effet, en ce qui concerne l'apprentissage, les conditions et les engagements des acteurs sont clairement établis.

Le contrat de travail comme support

L'apprentissage est assuré par une synergie entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le centre de formation, acteurs irremplaçables au sein de ce dispositif d'alternance. Ce fonctionnement ne doit pas masquer qu'il s'agit d'un contrat de travail. En effet, l'apprenti devient un salarié à part entière de l'entreprise (notification dans le registre du personnel, visite médicale...).

Ce contrat d'apprentissage est conclu entre un apprenti (ou son représentant légal) et un employeur. Les lois, les règlements, la convention collective lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. Une des spécificités réside dans le temps de travail, qui est partagé entre l'entreprise et le centre de formation assurant les enseignements théoriques. La durée de ce contrat est variable, pouvant aller, dans la majorité des cas, de 1 à 3 ans. Généralement, la durée du contrat d'apprentissage est au moins égale à celle du cycle de formation préparée.

La rémunération de l'apprenti varie en fonction de l'année d'exécution du contrat, de son âge mais également si le jeune a conclu un contrat d'apprentissage auparavant (de 25 à 78 % du Smic ou du minimum conventionnel selon les conditions).

Les deux premiers mois du contrat d'apprentissage

correspondent à une période d'essai, qui donne la possibilité à l'employeur et au jeune de rompre le contrat de manière unilatérale.

Le public concerné

L'apprentissage concerne les jeunes de 16 à 25 ans (de 15-16 ans et de 25 au plus, sous certaines conditions). Toutes les entreprises du secteur privé ont la possibilité d'embaucher un apprenti, à condition de déclarer que les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage soient prises. Concrètement, l'employeur garantit que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, les compétences professionnelles et pédagogiques du maître d'apprentissage sont de nature à permettre une formation satisfaisante.

En raison de l'implication de l'entreprise, différents dispositifs nationaux et régionaux ont pour objectif de soutenir les employeurs d'apprentis, notamment par le biais d'exonérations de cotisations sociales, de l'indemnité compensatrice forfaitaire, et d'un crédit d'impôt.

Le maître d'apprentissage

Le rôle du maître d'apprentissage (conditions visant les titres, les diplômes ou l'expérience professionnelle) peut être effectué par le chef d'entreprise, mais également par un des salariés. Un maître d'apprentissage ne peut encadrer plus de deux apprentis ou élèves de classes préparatoires à l'apprentissage. En effet, il ne faut pas oublier l'objectif premier : la formation de futurs salariés.

Nelly Desavivres,
déléguée régionale Midi-Pyrénées,
référente nationale apprentissage ■

Les apprentis

Le dispositif de l'apprentissage permet de former de futurs salariés qualifiés, polyvalents, répondant à la demande des entrepreneurs de travaux, notamment en ce qui concerne la conduite d'engins, la réparation, la maintenance et l'entretien. Ces jeunes sont inscrits dans les filières de formation agro-équipement ou de travaux forestiers.

2 000 apprentis chez les entrepreneurs

En 2007, 1 279 entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux accueillent 1 978 apprentis, tandis que l'apprentissage agricole (secteur forêt compris) comptait plus de 31 000 jeunes, dont 50 % préparaient un diplôme V (BEPA, CAPA) et près de 30 % un diplôme de niveau IV (Bac Pro).

La biomasse, parent pauvre des énergies renouvelables

Le bois-énergie doit contribuer à 50 % aux objectifs nationaux d'énergie renouvelable d'ici 2020. On est loin du compte. « Sur les 36 projets poussés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) depuis 2004, seuls 6 ont vu le jour et aucun des projets du deuxième appel d'offre n'est sorti de terre malgré un lancement opérationnel prévu pour janvier 2010 », indique Sia conseil, cabinet indépendant de conseil en management et en stratégie opérationnelle.

Dans le rapport « *La biomasse, parent pauvre des énergies renouvelables* », les auteurs avancent que la filière biomasse a la capacité de créer 30 000 emplois durables d'ici 2020, ce qui n'est pas le cas du photovoltaïque, dépendant des producteurs de panneaux solaires étrangers.

Quand la rentabilité de l'éolien et du photovoltaïque sont de 7 à 12 %, celle de la biomasse est inférieure à 5 %. Les incitations réglementaires pour produire de l'électricité à partir de biomasse (bois, paille, etc.) existent pourtant bien avec un tarif de rachat complété par des appels d'offres de la CRE, mais elles ne sont pas assez attractives. Dans le même temps, le photovoltaïque et l'éolien ont été encouragés par un tarif de rachat très rentable. Avec de grandes forêts et de larges exploitations agricoles, la France dispose d'un important gisement de biomasse forestière. 8 % seulement du bois exploité va à l'énergie, 32 % à la trituration et 56 % au bois d'œuvre. Si la forêt française dispose d'un fort potentiel, elle resterait sous exploitée : 35 % de la production de bois n'est pas récoltée en 2007. La filière d'approvisionnement ne serait pas assez structurée. L'étude n'aborde pas les autres sources de biomasse (paille, cannes, etc.). Et des questions sont sans réponse : comment aller chercher le bois là où il est, c'est-à-dire dans des zones à l'accès difficile ? Comment ficeler un contrat d'approvisionnement de milliers de tonnes de paille ? À quel prix d'achat ? De prestation de récolte et de logistique ?

Une occasion de corriger le tir : l'appel d'offre « biomasse IV »

L'affirmation de la sous-exploitation de forêt ne fait pas l'unanimité parmi les professionnels de la forêt qui craignent ici la surexploitation, là la perte d'une ressource avec le conflit des usages. « *Mais les choses bougent* », soulignait Stéphane Meunier de Sia au Journal de l'environnement. « *Ce sont d'ailleurs les projets (CRE) adossés à des structures industrielles (production de papier ou de panneaux en bois) qui ont vu le jour, ce qui résout les contraintes d'approvisionnement (utilisation de déchets internes) et de débouché (injection de chaleur dans le process industriel). À l'inverse, très peu de projets de réseaux urbains de chaleur ont été mis en place* ».

Élaborée dans la perspective du lancement de l'appel d'offre « biomasse 4 », l'étude livre des propositions pour développer la filière, notamment en rebasculant une partie des efforts financiers de l'État vers la filière biomasse. L'étude propose aussi de dynamiser les filières d'approvisionnement, le soutien à la récolte de bois-énergie en France, un message qui ne peut qu'être apprécié par les entrepreneurs. Le 4^e appel à projets CRE ne prendrait pas en compte à l'heure actuelle ces considérations : accroître les aides et incitations : des emplois et des activités dans les zones rurales sont en jeu comme le notait le rapport à la suite du discours d'Urmatt. La synthèse de l'étude Sia Conseil et un forum sont sur le site <http://www.energie2007.fr>.

Les leaders de la bio énergie sont dans le Nord de l'Europe

Le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne a publié en juillet un état des lieux des ENR : solaire, éolien, biomasse. En 2008, l'Allemagne produit un quart des 108 TWh d'électricité européenne issue de la biomasse. Cette électricité est majoritairement issue du bois et de ses sous-produits, surtout dans les pays du nord de l'Europe. En biocarburants, l'Allemagne aussi est en tête avec plus de 5 millions de tonnes équivalent pétrole (57 % de la production européenne), loin devant la France, second produc-

teur en 2007 avec un peu plus d'un million de tonnes. L'augmentation de la production de biochaleur a ralenti dans les années 2006 et 2007, après une croissance moyenne annuelle de 11 % par rapport à 2001. La Suède est l'État membre leader dans la production, avec 2,7 Mtep de biochaleur, suivie par la Finlande, le Danemark et l'Allemagne avec respectivement 1,33, 0,88 et 0,8 millions de Tep. Ces quatre pays couvrent environ les trois quarts de la production biochaleur de l'UE.

Témoignez sur votre métier d'entrepreneur de travaux agricoles à l'occasion d'Innov-Agri, du Space et du Sommet de l'élevage.

Parmi les 120 métiers auxquels l'enseignement agricole forme les jeunes, qui peut imaginer aujourd'hui dans sa rue, dans son immeuble, que les métiers des travaux agricoles débouchent sur des carrières dans des activités d'avenir installées dans le monde rural.

Il existe certainement mille et une manières de faire reconnaître nos métiers aux yeux des jeunes et de la population. Mais avant tout, il est indispensable de faire le point sur ce que vous pensez et sur ce que vous entendez dire sur votre métier.

Entrepreneur, salarié, prenez la parole pour raconter votre métier

Vous êtes entrepreneur de travaux agricoles, conjoint actif dans l'entreprise, salarié, jeune en formation agro-équipement et vous comptez visiter soit le prochain salon Innovagri, soit le Space ou encore le Sommet de l'élevage.

Vous avez des choses à dire sur votre métier actuel, futur, sur ce qui se raconte sur les entrepreneurs de travaux agricoles.

Prenez la parole sur votre métier en posant votre candidature à l'un des groupes « Image des entrepreneurs ». Un animateur conduit les échanges du groupe constitué au maximum de 12 personnes afin que chacun puisse s'exprimer.

Pour participer, inscrivez-vous à un groupe « Image des entrepreneurs »

Pour participer à l'une des réunions organisées par EDT sur les prochains salons professionnels de l'automne 2010, il est indispensable de s'inscrire auprès de Lina Haddad courriel : l-haddad@e-d-t.org, ou en appelant au 01 53 91 44 88. Une confirmation de votre inscription vous sera adressée avec les informations pratiques et deux invitations au salon choisi.

Pour la bonne organisation des groupes animés par un professionnel, les candidats inscrits s'engagent à participer au groupe sur le salon le jour et l'heure choisis. À l'issue de travaux, les participants seront invités à un buffet pour les remercier de leur contribution et prolonger la discussion.

Pour proposer votre candidature et vous inscrire

INSCRIPTION

Je suis dans une entreprise de travaux agricoles

- Chef d'entreprise Conjoint d'entrepreneur Salarié Apprenti, stagiaire

Je souhaite participer au groupe de travail (entourez les cases de votre choix : salon, jour et heure correspondante).

	Innov'Agri 2010 à Outarville (Loiret) sur le stand EDT		SPACE 2010 à Rennes (Bretagne)		Sommet de l'élevage Clermont-Ferrand (Auvergne)
	mardi 7 septembre	mercredi 8 septembre	jeudi 9 septembre	jeudi 16 septembre	jeudi 7 octobre
chefs d'entreprise	de 11h à 13h	de 16h à 18h	de 11h à 13h	de 11h à 13h	de 11h à 13h
salariés	de 16h à 18h	de 11h à 13h	de 16h à 18 h	de 16h à 18h	de 16h à 18h

Adressez votre inscription à EDT Image des entrepreneurs l-haddad@e-d-t.org,
en appelant au 01 53 91 44 88 ou par télécopie au 01 53 91 44 85.

Actualités agricoles !

**PotatoEurope les 8 et 9 septembre
près de Hanovre**



Les 180 exposants vont proposer les dernières nouveautés d'arrachage de la pomme de terre.

Plus de 180 exposants venus de douze pays présentent les innovations dans les domaines de la culture, de la fertilisation, des machines et équipements pour la production avec des essais terrain, des démonstrations et des forums de discussions.

50 % d'énergies vertes en 2020 en Autriche

Les producteurs d'énergies renouvelables ont appelé leur gouvernement à porter en Autriche à 50 % la part des énergies renouvelables vertes dans la consommation totale en 2020, et à ne pas se contenter de l'objectif de 34 % fixé par l'Union européenne. L'Autriche, résolument opposée au nucléaire, serait le pays le plus avancé de l'UE en la matière avec la Suède. Les groupes de pression ont mis en avant les dizaines de milliers d'emplois qui pourraient être créés dans ce secteur de pointe, connu pour son savoir-faire à l'étranger.

Consommation de biocarburants

Selon le baromètre européen EurObserv'ER sur les biocarburants, la consommation européenne de biocarburants a atteint en 2009 12,1 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) dont 2,5 en France. Le taux d'incorporation des biocarburants est inférieur à 4 %. L'objectif des 5,75 % en 2010 de la directive européenne sur les biocarburants de 2003 est loin des 18 millions de tonnes équivalent pétrole », souligne l'étude. La France a produit 1,9 million de tonnes de biodiesel en 2009.

La compétitivité prise en compte dans l'accord sur le prix du lait

Le bras de fer entre producteurs et transformateurs sur le prix du lait pour le troisième trimestre 2010 s'est terminé par un accord le 19 août sur trois points : - les références de prix du lait sur l'année 2010 : il y aura une augmentation des prix de 31 euros/1 000 litres sur les troisième et quatrième trimestres 2010. Un ajustement des prix du mois de juillet, déjà versé, sera effectué sur les payes du mois d'août. Les deux autres points portent sur la compétitivité : la prise en compte des problèmes de compétitivité avec l'Allemagne ; les problèmes de couple volume/prix et charges des exploitations laitières.

Émoi chez les applicateurs aériens de phytos



Les hélicoptères de traitement cloués au sol par l'administration ?

Fin juillet, l'administration a adressé à toutes les SRPV un message par lequel était interdite l'application aérienne de phytosanitaires. « Il convient d'interdire tout traitement, sauf danger véritablement identifié nécessitant absolument l'intervention par voie aérienne (à l'exclusion d'autre mode de traitement) ». Et ce, sans attendre la mise en place des conditions de dérogation dont le principe est énoncé à l'article 103 de la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, parue au JO n° 160 du 13 juillet 2010. À la suite de l'intervention de la Fédération nationale, du SNEH (syndicat des applicateurs aériens) et des Fédérations des productions concernées — riz, maïs, etc. — pour dénoncer l'application de la loi sans attendre la mise en place des modalités d'application, l'activité des entreprises a pu reprendre. En février 2010, un rapport du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sur l'interdiction des épandages aériens de produits phytopharmaceutiques, sauf dérogations, faisait des propositions de mise en œuvre des dérogations.

Parution de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 est parue au JO du 28 juillet 2010. Pour le ministre qui s'exprimait devant la commission mixte paritaire, « ce texte de loi n'est pas un achèvement, il est un début. Il devra être prolongé par la mise en place de plans de développement des filières. Je présenterai ces plans de développement à partir du mois de septembre prochain pour ce qui concerne le lait, l'élevage, les fruits et légumes, puis les grandes cultures, de façon à accompagner chacune de ces filières dans son nécessaire développement ».

Travail illégal : l'union régionale EDT Midi-Pyrénées demande rendez-vous au préfet de région

Dans un courrier au préfet de région Midi-Pyrénées, le président de l'union régionale demande un rendez-vous, constatant l'inapplication de la convention

régionale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal du 12 février 2008. Les entrepreneurs font part de l'absence de contrôles et de poursuites des personnes effectuant des prestations de services agricoles sans respecter la réglementation en vigueur. Or, dans la convention, les signataires ont ciblé deux phases : les actions de prévention et les contrôles et poursuites. L'union régionale demande que les éléments soient clarifiés pour la prochaine campagne de travaux importants, à savoir septembre 2010.

Déduction fiscale pour investissement

Le régime réel rapproche la fiscalité agricole, qui est une fiscalité largement personnelle, d'une fiscalité d'entreprise, en permettant l'imputation des charges de l'exploitation dans le revenu fiscal. La déduction spécifique à l'investissement, appelée déduction pour investissement (DPI), prévue par les articles 72 D et 72 D ter du code général des impôts, constitue le dispositif fiscal pour les exploitants, évalué entre 130 et 160 millions d'euros, comme il est indiqué dans le rapport du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2010. Elle permet de minorer le revenu imposable d'une somme mise en réserve qui servira sur une période de cinq ans à investir. Instrument de gestion de stocks à rotation lente comme le vin, la DPI est un puissant outil d'encouragement au réinvestissement de l'épargne dans l'outil de production. Entre la déduction pour investissement et la déduction pour aléas, deux dispositifs d'épargne, il n'y a pas eu « photo » en 2009, regrettait le rapport sénatorial sur le projet de loi de modernisation de l'agriculture. « Jusqu'à présent, la DPA a rencontré peu de succès, du fait notamment d'autres dispositifs fiscaux permettant de minorer l'imposition comme la déduction pour investissement (DPI). Ainsi, dans le projet annuel de performances de la mission Agriculture du budget de l'État pour 2010, la DPI représente 235 millions de dépenses fiscales prévues en 2009, contre 1 million seulement pour la DPA ».

Auto-entrepreneur : mise en place d'un agrément des sites Internet

Plus de 330 sites sur les auto-entrepreneurs ont été dénombrés par l'APCE. Le Secrétariat aux PME et l'Agence Pour la Création d'Entreprises mettent en place un système d'agrément des sites Internet qui pourront désormais bénéficier de contenus édités par l'APCE. Pour y souscrire, les sites devront respecter les obligations prévues par une charte qualité des contenus.

Circulation des camions de 44 tonnes

C'est fait : après les betteraves et le bois rond, l'ensemble des secteurs agricoles et agro-alimentaires vont bénéficier du passage à 44 tonnes. C'est une demande ancienne à laquelle s'était engagé Dominique Buisson lorsqu'il était ministre de l'Agriculture. Il a fallu l'intervention de Nicolas Sarkozy pour honorer cette promesse faite aux agriculteurs et à leurs filières.

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

1 900 animaux
1 200 exposants
76 000 visiteurs

Le rendez-vous européen
des professionnels de l'élevage



TOUTES LES
INFOS SUR



www.sommet-elevage.fr

Actualités Forêt !

Rencontre en Galice des entrepreneurs de travaux forestiers du sud de l'Europe

Le 25 juin dernier, sous la proposition de l'Asemfo (association espagnole des entreprises forestières / www.asefmo.org), l'Anefa (association portugaise des entreprises forestières, agricoles et de l'environnement / www.anefa.pt) et la Fédération se sont rencontrées lors de la foire forestière Galiforest. Réunies dans les locaux du Centre de formation agro-forestier de Sergude, les échanges ont porté sur les projets à mener en commun au niveau sud-européen. Les priorités dégagées ont été le rôle des entrepreneurs dans la protection de l'environnement (risque incendie et phytosanitaire) et dans l'approvisionnement en bois-énergie. Ces projets, si possible menés également avec l'Italie et la Grèce, seront portés par la Ceettar (Confédération européenne des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers / www.ceettar.eu). Une rencontre annuelle entre ces structures est dorénavant prévue.

Travaux de la Commission Forêt FNEDT

Suite à la réunion du 7 juillet dernier, la Commission Forêt a décidé de travailler particulièrement les dossiers suivants : Suivi de la tempête Klaus (nettoyage, reboisement, politique de destockage...) / Concurrence malsaine de l'Onf (unités travaux, consultations, forêts domaniales...) / Modalités de paiement des travaux (unités, délais, facturation...) / Reconnaissance de la pénibilité. Les entrepreneurs intéressés par ces sujets sont invités à se rapprocher de leur animateur régional. Par ailleurs, la Commission accompagnera les régions dans leur effort de structuration des ETF.

L'hylobe, un insecte qui menace les plantations forestières résineuses

La problématique nationale, urgente en Aquitaine suite aux dégâts de la tempête Klaus, d'absence de produit de remplacement du Gori 920 a été évoquée lors d'une réunion entre professionnels et le ministère de l'Agriculture le 8 juillet dernier. Le Forester, qui a 4 à 6 semaines d'efficacité, ne peut être considéré comme efficace à l'échelle d'une saison de végétation et ne peut être

ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos
0 820 20 06 47
Service d'information juridique / Vie pratique
Prix d'un appel local

présenté aux acheteurs comme une garantie de protection contre l'hylobe. En attendant l'homologation d'un nouveau produit actuellement en test, espérée début 2011, et ses modalités de commercialisation, la seule possibilité actuelle revient à obtenir l'homologation France pour le Flagship Pro et le Merit Forest. Nous invitons les entrepreneurs touchés à se référer ou prévoir des clauses contractuelles limitatives de responsabilité en cas « d'attaques d'animaux prédateurs ou parasites non imputables à l'insuffisance ou à la mauvaise qualité d'ouvrages de protection établis ou de traitements réalisés par l'entrepreneur dans le cadre du marché ».



L'Hylobe du pin, une menace en Aquitaine.

LMA Forêt : Amendement sur les règles de récupération de la TVA sur les véhicules professionnels des exploitations forestières et la réalité de leurs obligations

Suite au travail de la Fédération, les députés Dalloz (Jura), Binetruy (Doubs), Gatignol (Manche), Remiller (Isère) et Dord (Savoie) ont déposé un amendement, malheureusement non soutenu, visant à la récupération de la TVA des véhicules utilitaires des professionnels forestiers.

Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie

FNEDT a participé à l'assemblée générale 2010 du Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie tenue lors du Carrefour International du Bois à Nantes le 3 juin dernier. Nous travaillons également, dans le cadre de la Commission approvisionnement des chaufferies et bio-combustibles, sur les éléments explicatifs du coût de production des plaquettes forestières.



QualiTerritoires

Organisme Professionnel de Qualification
des Travaux Agricoles, Forestiers et Ruraux

Entrepreneurs, aidez vos clients à vous choisir

5 bonnes raisons d'être référencé QualiTerritoires

- Identifier son entreprise et la spécialisation de ses activités
- Afficher ses moyens et ses compétences
- Créer une relation de confiance avec vos clients
- Utiliser un atout concurrentiel
- Participer à une démarche professionnelle de progrès

Retrouvez toutes les informations concernant les titres de qualification
sur notre site Internet ou par téléphone

www.qualiterritoires.org - Tél. 09 79 21 93 14

Emmanuel Perigois Entre le marteau et l'enclume

Installé à Andel à deux pas de Lamballe dans les Côtes-d'Armor, Emmanuel Perigois a repris en 2007 l'entreprise de son ancien employeur Bernard Andrieux. Si la transmission s'est bien passée entre les deux hommes, Emmanuel a été confronté à un retournement du marché. Même en Bretagne, les trésoreries sont sèches !

Emmanuel Perigois essaye de rester calme et philosophe, mais il maugrée en observant le ciel. Mi-août, le ciel d'Andel, une commune à deux pas de Lamballe, est gris, la température dépasse à peine les 15° et l'humidité empêche de finir la moisson. Le téléphone ne sonne presque plus, mais dès que les rayons de soleil vont pointer le bout de leur nez, la sonnerie du téléphone portable va de nouveau carillonner. « Dans ces moments-là, un appel tous les cinq minutes au moins », souligne Emmanuel. La moisson 2010 avait pourtant bien débuté, et ce dans les temps : début juillet sous le soleil. Oui, mais voilà : pour la quatrième année de suite, la météo s'est dérégulée, le beau temps n'a pas duré et la grisaille et l'humidité ont repris le dessus. « Il nous reste encore 80 hectares à battre et ce n'est pas aujourd'hui que l'on va pouvoir se lancer. Depuis le début août, on moissonne à peine une demi-journée tous les deux jours. Les conditions d'humidité sont remplies en fin d'après-midi, voire vers 20 h », souligne le jeune entrepreneur de 31 ans. Si pour les vacanciers de la station balnéaire de Val-André située à quelques kilomètres d'Andel, cette météo empêche de profiter des joies de la

mer, pour Emmanuel Perigois c'est une source de stress et elle représente aussi un coût, puisque les deux salariés et les trois saisonniers sont bloqués. Le travail ne manque pas, notamment à l'atelier, mais tout le monde aimerait tirer une croix sur la moisson. Cette météo difficile vient en plus attiser les braises d'une situation économique tendue. « Je me suis installé en 2007, j'ai repris l'entreprise de mon ancien employeur Bernard Andrieux, et depuis la donne économique a changé ». À son installation, comme beaucoup de collègues, Emmanuel Perigois avait misé sur le développement du TP en investissant dans un camion six roues bibenne et en proposant un service de location de tracteur équipé de remorque. Au départ, le créneau a porté ses fruits et le camion tournait à plein ; oui mais voilà, les lotisseurs,



À 31 ans, Emmanuel Perigois dirige une entreprise qui emploie deux salariés. Titulaire d'un brevet de technicien supérieur Acse (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation), il a ensuite passé le brevet de compétences EDT (BC EDT). Il a aussi passé la capacité de transport ou encore le Dapa.

les grands noms du TP ont considérablement réduit les voilures et le chiffre d'affaires des prestations a chuté. « Pour l'exercice 2010-2011 dans mon entreprise, l'activité TP a au moins chuté des deux tiers. Là où auparavant le camion sortait tous les jours tout au long de l'année, il ne sort plus qu'au mieux

une fois par semaine pour faire quelques bricoles. Le mois de juin a toutefois été correct, alors... ».

Retour aux fondamentaux

Si le TP a subi de plein fouet la crise économique, le jeune entrepreneur n'a pas baissé les bras pour autant.



L'entreprise d'Emmanuel Perigois est installée à Andel, une commune voisine de Lamballe. Elle emploie deux salariés à temps plein et trois saisonniers. Après la chute du marché du TP, Emmanuel Perigois est revenu sur les fondamentaux en développant les prestations agricoles. Si le chiffre d'affaires 2010-2011 devrait être en hausse, les inquiétudes viennent de l'élargissement des délais de paiement.



Bernard Andrieux a cédé son ancien employé Emmanuel Perigois. Ce dernier est arrivé comme saisonnier en 2001 après avoir lu une petite annonce dans l'hebdomadaire local Paysan Breton. Bernard Andrieux a débuté en 1973. Faute de repreneur dans la famille, il a été heureux de trouver Emmanuel, qui a appris à connaître la clientèle de l'entreprise. Le rayon d'action est de 7 km autour du siège social. La clientèle se concentre sur deux communes : Saint-Aaron et Andel dans le berceau de la production porcine.

Il est revenu aux fondamentaux agricoles en développant la gamme de prestations. « En 2009, j'ai investi dans une presse Hesston, dans un big baller et une enrubanneuse. Bernard Andrieux misait plus sur la moisson. Je propose aussi des prestations de A à Z ». Résultat payant, car le chiffre d'affaires va progresser en 2010 et 2011. Bref, en cette période de crise, tout ne va pas mal... Pour autant, Emmanuel Perigois est inquiet. « Disons que la situation des trésoreries de la clientèle se complique. Les délais de paiement se rallongent et même après une lettre de rappel on a du mal à se faire payer. Pour se faire payer,

on rentre en concurrence avec les fournisseurs ou les prestataires de nos clients : banques, coopératives, négociants ». Tous ces clients n'ont pas encore réglé les semis de maïs et concrètement l'entreprise doit aussi faire face à une situation de trésorerie compliquée : « On a deux fois plus d'argent dehors, alors je dois compenser par une trésorerie deux fois plus importante ». Les solutions ? « Puiser dans ses économies ou demander une ouverture de crédit, mais jusqu'à quand ? ». La clientèle de l'entreprise se scinde en deux groupes : deux tiers d'éleveurs de porcs et un tiers d'éleveurs laitiers. Si les éleveurs de porcs ont plus de

surface, les éleveurs laitiers font davantage appel à l'entrepreneur.

Entre le marteau et l'enclume

« Les éleveurs de porcs sont mieux organisés et ils ont plus l'habitude des à-coups économiques. C'est souvent plus facile pour se faire payer. Reste que la hausse du cours des céréales les inquiète et ces dernières années ils ont du mal à se refaire une trésorerie. Chez les éleveurs laitiers, il y a une phase d'adaptation à la nouvelle donne du marché, jusqu'à présent le prix du lait était assez fixe. Ces derniers temps, ils n'ont pas non plus été gâtés par

les changements d'orientation : en 2008, on leur a accordé une rallonge de quotas, mais avec des prix bas. Chez les éleveurs de porcs, les bâtiments fonctionnent à plein ». Reste qu'Emmanuel Perigois ne peut pas jouer au banquier de sa clientèle. Il doit lui-même faire face à ses traites bancaires. « J'espère qu'un jour on pourra reprendre une entreprise de travaux agricoles comme un fonds de commerce. C'est loin d'être le cas actuellement », ajoute au passage le Costamoricain, qui ne se plaint pas de sa banque qui a financé son projet de reprise sans trop de soucis : « Le dossier a été bouclé en deux mois », souligne Bernard Andrieux. Il faut dire qu'Emmanuel Perigois connaissait bien la clientèle et qu'en plus il reprenait une entreprise saine au savoir-faire reconnu et capable de proposer des prix de prestations « dans le haut du panier ».

Comme ses collègues, Emmanuel Perigois est confronté à un dilemme : « La hausse continue du prix du matériel, du carburant, des pièces détachées ou des réparations en concession. En 2010, le fioul reste cher, au-dessus de 2009 ». Pour les pièces d'usure, il s'inquiète aussi des hausses : « J'ai constaté



Emmanuel Perigois a développé des prestations de pressage : pour faire face à la chute du TP et fidéliser la clientèle.



Les ressources humaines de l'entreprise : de gauche à droite : Gaël Briens, saisonnier en formation machinisme à Derval ; Pierre-Emmanuel Auril, salarié depuis juin 2009 ; Yoann Groneuf, salarié depuis octobre, en charge de la mécanique.



À son installation, Emmanuel Perigois avait investi dans ce camion et dans une capacité de transport pour accompagner le développement du TP. Le marché s'est retourné depuis et le camion ne tourne que rarement. « Le mois de juin a été bon », note toutefois Emmanuel Perigois.

qu'en cinq ans, le prix de certains modèles de courroie avait doublé ». En parallèle, il est quasi impossible de relever le prix des prestations : la situation des agriculteurs est tendue et la concurrence est féroce entre les prestataires. Bref, les entrepreneurs sont un peu pris entre le marteau et l'enclume et ils font le gros dos. Emmanuel Perigois clôture son exercice comptable en septembre et il reste inquiet, même si le chiffre d'affaires va progresser. La politique d'investissement et les investissements seront définis à ce moment-là. Jusqu'à présent, l'entrepreneur cherche à amortir au maximum le matériel qu'il a racheté à son prédécesseur : « Du matériel bien entretenu. J'ai juste renouvelé l'ensileuse, qui avait plus

de treize campagnes derrière elle ». Si le quotidien de l'entreprise Perigois reflète la réalité économique du moment, l'autre caractéristique qui se dégage, ce sont aussi les ressources humaines : Bernard Andrieux gère l'entreprise avec à ses côtés sa femme. Celle-ci organisait les plannings, prenait les appels téléphoniques, avait en charge la comptabilité... Emmanuel Perigois se retrouve seul avec une épouse qui travaille à l'extérieur : « C'est à la fois compliqué et pénalisant. Quand je conduis, je dois parfois prendre des appels de la clientèle, je suis moins productif... Et puis je ne peux pas faire appel à une main-d'œuvre familiale comme le font certains. Ce n'est pas simple, car je dois en tenir compte dans mes

Le parc matériel en bref

Les tracteurs et les automoteurs

- Un tracteur John Deere 7710 de 160 ch.
- Un Deutz Agrotron 215 de 200 ch.
- Quatre moissonneuses-batteuses dont 2 à six secoueurs et 2 à 5 secoueurs : une JD 22 66, une JD 22 64, une JD 22 56 et une Laverda 517
- Une ensileuse JD 7400 à 8 rangs
- Un télescopique Merlot
- Un camion TP six roues bibenne

Matériel de fenaison

- Une faucheuse
- Une enrubanneuse
- Un round baller Deutz Fahr Vari master 590
- Un big baller Hesston 4880 avec broyeur

Matériel d'épandage

- Un épandeur Rolland V2 160
- Un épandeur Rolland 2077

Matériel de semis et autre

- Une herse rotative Kuhn de 3 m
- Un semoir Kuhn Maxima 4 rangs
- Un semoir à céréales Sulky
- Un semoir Amazone 6 rangs
- Une herse Alpego de 4,50 m
- Une charrue 5 corps Kverneland
- Un bec à maïs Kemper de 8 rangs

prix de prestations. Je dois proposer des tarifs qui doivent payer le conducteur et le matériel, c'est loin d'être le cas partout ». Le risque serait donc de sombrer dans une forme d'isolement, mais Emmanuel Perigois cherche à s'appuyer sur un réseau pour briser la solitude. « En

passant mon brevet de compétences des Entrepreneurs de territoires, je me suis créé un réseau. Ensuite, je suis au bureau d'EDT 22 puis administrateur à la MSA ». Bref, le jeune entrepreneur ne s'ennuie pas.

E.L.D. ■



FAITES CONFIANCE AU N°1 FRANÇAIS DE LA TONNE
VENEZ DÉCOUVRIR NOS NOUVEAUTÉS AU SPACE DE RENNES



CHARGEURS DE 26 À 51 CV
5 SÉRIES DE 16 MODÈLES



ARCEAU ROPS DE SÉRIE

BROYEURS À LISIER
5, 7 ET 10 M



B410 - LONGUEUR 10 M

NOUVELLE FLOWMASTER



NOUVEAU

NOUVELLE FLOWMASTER



RENDIMENT ÉLEVÉ
DÉBIT DE CHANTIER INÉGALÉ

NOUVEAU

PICHON : ZI DE LAVALLOT - BP21 - 29490 GUIPAVAS - TÉL. : 02 98 344 100 - www.pichonindustries.com - info@pichonindustries.com

Du pin landais au pain des entrepreneurs migrants...

Bon gré mal gré, le massif landais a expérimenté la mobilité européenne des prestations de services forestiers. Pas oubliée, Klaus est passée. Mais les entrepreneurs estoniens ou slovaques pourraient prendre racine, menaçant un équilibre fragile, pour cause d'offre de services surabondante et de concurrence faussée.

Elles étaient là en toute légalité, elles ont respecté l'ensemble des réglementations régissant le droit des entreprises et du travail en général et les conditions particulières s'appliquant à l'exploitation forestière du massif aquitain, leurs salariés étaient compétents et leurs moyens de production performants, leurs réalisations ont satisfait leurs donneurs d'ordre. « Elles », ce sont les Entreprises de Travaux Forestiers d'origine estonienne, lituanienne ou encore slovaque, qui ont fait leur apparition dans le massif aquitain après que la tempête Klaus eut dévasté une grande partie du massif, le 24 janvier 2009. Difficile pour autant de les comptabiliser, non qu'elles soient passées inaperçues, mais parce que leurs intermédiaires, à savoir des exploitants forestiers au rayonnement européen sinon mondial, n'ont de comptes à rendre à personne. Mesurant très rapidement l'ampleur de la catastrophe, la Fédération nationale EDT avait diligemment une bourse de travaux à l'échelon européen, appelant les entrepreneurs de travaux forestiers de France et d'Europe à donner la main à leurs confrères aquitains, au nom de l'intérêt général et de la sauvegarde d'une filière et d'une économie, au-delà des

petits calculs d'intérêts propres à une seule profession. C'est ainsi que de nombreux entrepreneurs de travaux forestiers de France ont dépêché des moyens humains et matériels pour faire face aux besoins et exploiter les bois le plus rapidement possible. Dans le même ordre d'idées, pour ce qui est du nettoyage des parcelles et de la préparation à la replantation, des entreprises locales jusque-là spécialisées dans les travaux publics ont effectué à l'occasion de Klaus des interventions dans le massif. Pour ce qui est de l'exploitation forestière, la mobilisation de tous les entrepreneurs forestiers, qu'ils soient aquitains, français et européens, a permis d'extraire le double de volume de bois d'une année normale. Sachant que les effectifs des entreprises locales ont peu bougé sur la période, se maintenant autour de 320 abatteuses, c'est dire si l'apport des intervenants extérieurs fut important. La contribution des entreprises étrangères aurait permis à elle seule de négocier environ 50 % de ce surplus d'activité.

Distorsion de concurrence

Reste que 20 mois seront bientôt passés depuis le passage de Klaus. Si les



Klaus a dévasté le massif forestier landais, le 24 janvier 2009.

stigmates de la tempête sont loin d'être effacés, le volume d'activité est en train de retrouver son rythme de croisière, expliquant en bonne partie le départ des entrepreneurs en provenance des autres massifs français. Reste le cas des entreprises étrangères. Si certaines d'entre elles ont rejoint leur pays d'origine, d'autres poursuivent toujours leurs activités en Aquitaine, faisant poindre de sérieuses inquiétudes à très court terme. « D'ici à la fin de l'année, le volume de bois à prélever va très nettement diminuer, déclare Laurent Giraud, délégué régional d'EDT Aquitaine. Si les entreprises étrangères maintiennent leur présence au-delà de cette échéance, il y a de quoi s'inquiéter très sérieusement pour les entreprises locales,

car la situation aboutira à un déséquilibre entre les moyens et les besoins. Si le prix des prestations doit constituer la variable d'ajustement, il est très clair que les entreprises locales ne pourront pas rivaliser, du fait qu'elles ne sont pas soumises aux mêmes règles fiscales et sociales que leurs concurrentes étrangères opérant en France ». Les entreprises étrangères intervenant en France sont en effet assujetties aux taxes et impôts en vigueur dans leur pays d'origine. Et dans ce domaine, l'harmonisation au plan de l'Union européenne reste à faire mais ne réduirait de toute façon pas à néant le moins-disant. La distorsion de concurrence ne concerne pas que la main-d'œuvre. Les aides à l'investissement dans le matériel neuf peuvent être



La mobilisation de tous a permis de récolter deux fois plus de bois qu'une année normale.



Les entreprises ont développé des moyens mécanisés importants.

également plus élevées. Au final, en dépit des surcoûts liés à la délocalisation plus ou moins temporaire des moyens humains et matériels, un différentiel significatif demeure. Il ne laisse personne indifférent.

Le salut par la haute technologie ?

Avant la tempête, un relatif équilibre existait entre l'offre et la demande de travaux forestiers dans le massif. Malgré un contexte économique déjà fragile, les entrepreneurs avaient entamé un cycle d'investisse-

ment et de renouvellement de leurs équipements propre à donner des gages à la fois durables et patents à leurs différents donneurs d'ordre. Inutile de préciser que ni les marges ni la rentabilité ne faisaient dans l'excès. Les entrepreneurs forestiers venant d'autres régions françaises à l'occasion de Klaus ont pu mesurer à quel point les prix pratiqués dans le massif landais étaient serrés. L'avenir d'une profession est aujourd'hui en partie suspendu aux choix qu'opéreront dans les mois à venir des entreprises de travaux

forestiers ayant leur siège à des milliers de kilomètres de là. C'est au minimum perturbant. Il ne s'agit pas d'incriminer ces entreprises, elles dont les salariés, déplacés de leur lieu de vie et séparés de leur famille, ne goûtent pas forcément les nombreux attraits que réserve le Sud-Ouest aux résidents à « plein temps » et aux touristes. On ne délocalise pas les pins maritimes mais on délocalise la main-d'œuvre. C'est juste un peu plus d'euphémisme qui, selon le point de vue, est avancée ou reculée. Des solutions toutes faites, il n'y

en a pas et il n'y en aura pas. Les représentants politiques peuvent monter au créneau, ils n'inverseront pas le cours des choses.

Pour autant, la fatalité et l'impuissance n'étant pas la marque de fabrique des entrepreneurs en général et des forestiers en particulier, l'espoir subsiste. « En l'espace de quelques années, une véritable révolution technologique s'est opérée sur les matériels d'abattage et autres porteurs, indique Laurent Giraud. L'électronique et l'informatique y sont omniprésentes. Outre les

ENTREPRENEURS MAGAZINE

Calendrier rédactionnel

NUMEROS	THEMES REDACTIONNELS	RDV PROFESSION
52 Octobre 2010	Mécanisation bois bûche, Bilan rentrée, Récolte des Betteraves : réduire la consommation et protéger les sols, Financement matériel, ...	
53 Novembre - Décembre 2010	Phytoprotection (viticulture) : retraiter les fonds de cuve, Equipements de l'atelier de l'Entrepreneur, Actualités, Entrepreneur Travaux Viticoles, ...	VINITECH

Pour plus d'informations, contactez Arnaud Ropars - 02 98 98 01 41 - pub.edt@fitamant.fr

« Je maintiendrai des machines et une équipe tant que l'on aura besoin de moi »

Estonien, Raul Orav est entrepreneur de travaux forestiers. Outre une activité développée dans son propre pays, il s'est spécialisé dans les interventions d'urgence générées par les tempêtes. L'Europe constitue par conséquent son rayon d'action. En France, quelques semaines après la survenue de Klaus, il avait dépêché sur place une douzaine d'abatteuses et près d'une centaine de salariés estoniens, à l'œuvre dans le massif landais. Actuellement, il conserve quatre machines en service en France et environ une vingtaine de salariés. Bien implanté en France et se disant bien accueilli, il se déclare prêt à maintenir une activité sur place dès lors que ses clients continueront de lui proposer des contrats. « À ce jour, j'ignore si je vais conserver une équipe et du matériel en France au-delà de cette fin d'année 2010. Si mes clients continuent de me proposer des contrats, je n'ai pas de raison de ne pas maintenir une activité. Les conditions d'accueil sont très bonnes en France, meilleures qu'en Scandinavie par exemple. Mais je dois dire que je suis contrôlé quotidiennement par mes clients qui s'assurent que

mes équipes réalisent les chantiers dans des conditions optimales et légales. Je ne pense pas que mes tarifs soient très différents de ceux pratiqués par les entrepreneurs français. Les machines que nous utilisons sont très onéreuses. Pour mieux les amortir et les rentabiliser, deux équipes se succèdent dans la journée à raison de 7 heures de travail par équipe et je rémunère un chauffeur estonien à hauteur de 2 000 euros par mois. J'ai aussi des taxes à assumer et tous les surcoûts liés aux déplacements de mes machines et de mes salariés. Ce n'est pas forcément facile pour mes salariés de vivre et de travailler loin de leur famille. Il est cependant difficile de trouver de la main-d'œuvre qualifiée en France capable de conduire nos machines. Je considère que je suis venu en aide à la France. Il y a deux ans, nous avons subi une tempête en Estonie. Nous avons alors accueilli des entreprises de travaux forestiers en provenance d'Allemagne et de République tchèque, par exemple. Je suis certain que des Français auraient été bienvenus. Nous sommes dans l'Union européenne. Nous devons nous entraider ».

fonctions liées au pilotage des machines elles-mêmes, de nouvelles fonctionnalités liées au géopositionnement permettent d'assurer une connexion en temps réel entre les entrepreneurs et leurs clients. Ces derniers peuvent ainsi être plus réactifs à leurs marchés, et les entrepreneurs forestiers qui prendront eux-mêmes ce train technologique seront mieux à même de satisfaire leurs propres donneurs d'ordre ». Cette évolution dépasse évidemment largement la problématique actuelle liée aux entreprises forestières migrantes. Mais

elle est potentiellement porteuse d'un avantage concurrentiel, car a priori plus facile à mettre en œuvre pour les entreprises siégeant dans la région. Gageons simplement qu'il ne s'agira pas d'une fuite en avant. Car cette évolution va engendrer des investissements et des charges de maintenance plus conséquents et nécessiter du personnel toujours plus qualifié. Bref, des engagements toujours plus forts, pour des contreparties qui resteront sans garanties.

Raphaël Lecocq ■



D'ici à la fin de l'année, le volume de bois à prélever va très nettement diminuer. Si les entreprises étrangères maintiennent leur présence au-delà de cette échéance, il y a de quoi s'inquiéter très sérieusement pour les entreprises locales.

État des lieux des aides et prêts accordés par l'État

Dix-huit mois après la tempête, les aides et prêts distribués par l'État ont permis de mobiliser 20 M³ dont 7 millions de M³ stockés. Les fonds débloqués se décomposent de la manière suivante :

- **dégagement des pistes** : la totalité de l'enveloppe allouée (5,52 M€) a été engagée et 3,3 M€ ont été payés pour permettre de dégager 23 000 km de pistes.
- **création des aires de stockage** : 25,23 M € ont été engagés et 13,84 M € payés pour créer 50 aires de stockage d'une capacité de 8 millions de tonnes de bois.
- **aides aux transports** : 101,27 M€ ont été engagés se répartissant en : 57,93 M€ pour les transports longue distance → 150 km ; 6,2 M€ pour les ruptures de charge multimodales ; 37,15 M€ pour les ruptures de charge associées au stockage. 52,79 M€ ont été payés, soit un volume total de 12 M de tonnes de bois.
- **renforcement des personnels (techniciens tempête)** : 1 002 500 M€ ont été engagés et 330 583€ payés, le conseil régional a engagé 185 000€, le conseil général de la Gironde 129 000 € et le FEADER 183 500 € pour financer 44 emplois tempête pendant 2 ans.
- **prêts bonifiés** : La DRAAF a émis 105 certificats d'éligibilité correspondant à une demande de 353 M€ et 71 autorisations de financement pour près de 160 M€ de prêts. La Commission nationale de Garanties a donné son accord à 54 bénéficiaires pour un montant de prêts bonifiés de près de 126 M€. 76 M€ ont été décaissés et mis à disposition des porteurs de projets.
- **aides au nettoyage** : 74 M€ (51 553 ha) ont été engagés et 14 M€ (10 000 ha) payés au 4 juin 2010.

CapSemences

Faire rimer triage de semences avec excellence

Dans le Pas-de-Calais, Sylvain Ducroquet est à la tête de CapSemences, une entreprise de triage et d'enrobage de semences. Depuis 2005, le tonnage progresse de 25 % chaque année. Reportage sur un chantier dans le Nord.

Fin août, Sylvain Ducroquet et toute l'équipe de CapSemences en est au début de son marathon : « L'activité de triage dure grosso modo 50 jours. On commence vers le 14 juillet pour finir vers le 15 octobre », explique Sylvain Ducroquet à la tête de CapSemences depuis 2005. Cette entreprise est issue du regroupement de deux entreprises de triage : Pouchain et Bourdon : « deux entreprises historiques du triage que j'ai reprises en 2005 ». Tout au long de ces 50 jours, les cinq camions de l'entreprise avec l'équipement de triage sillonnent les routes de la région Nord-Pas-de-Calais et d'une petite partie de la Picardie pour trier la récolte des agriculteurs et leur proposer une semence de ferme calibrée expurgée des grains cassés et autres déchets impropres au semis. « Dans la partie haute de la machine,

on enlève par aspiration les éléments légers, ensuite dans la table de tri, on sépare les grains en bon état des grains cassés ». En fonction de la demande, les semences sont traitées et se retrouvent conditionnées en big bags, prêtes à être semées. Le poids de 1 000 grains est bien entendu mesuré et donné aux clients. L'objectif est affiché : atteindre le seuil des 4 500 tonnes de semences triées en fin de campagne, le blé représente 85 % des volumes. CapSemences propose aussi ses services sur l'orge, l'escourgeon, la fève-roule et le pois. Le dernier type de prestation proposée est le triage de colza, avec en plus un traitement spécifique : un traitement localisé antilimaces. « On réalise environ 35 % du triage sur notre secteur. Depuis 2005, les volumes triés progressent de 25 % chaque année ». « On fait appel



Basée à Saint-Omer, l'entreprise CapSemences existe depuis 2005. Issue du rachat des établissements Pouchain et Bourdon, elle est dirigée par Sylvain Ducroquet. L'entreprise est spécialisée dans le triage et le traitement de semences. Environ 1 500 clients du Nord-Pas-de-Calais et d'une partie de la Somme font appel aux services de l'entreprise.

à CapSemences à la fois pour les économies générées par le triage à façon et par la rapidité de leur prestation », soulignent les associés du Gaec Droulez installés à Avesnes-les-Aubert dans le Nord. Auparavant, le triage était effectué chez des voisins et l'organisation du chantier était compliquée. Outre la qualité de la prestation, la rapidité est un facteur déterminant : « Chez un grou-

pement d'agriculteurs, on trie en une journée 50 tonnes. Auparavant, il leur fallait une semaine de travail », relate Sylvain Ducroquet.

Une activité menacée

Par rapport à une semence certifiée, le triage à façon permet d'économiser environ 35 % du prix : une semence certifiée coûte environ 48 euros du quintal.

Rabaud Des gammes complètes d'équipements pour la valorisation du bois (Fendeuses, Combiné scie/fendeuse, fagoteuses, grappin/coupeur...), pour l'entretien des voiries (balayeuses, Taille-haies...)

FABRICATION FRANÇAISE

Nouveau



Combiné scie/fendeuse : XYLOG 700

Nouveau



Treuil fossaier : TIRMAX

Nouveau



Broyeur de branches XYLOMIX 175 T Avec le rotor 3ent



Balayeuse : PROCHAMPION

RABAUD - Bellevue - 85110 Sainte CECILE Tél. : 02 51 48 51 51 - Fax : 02 51 48 51 53 - Email : info@rabaud.com - www.rabaud.com



Issu du monde agricole et après des années dans le négoce, Sylvain Ducroquet a décidé de se lancer dans le triage et l'enrobage de semences. Il emploie quatre salariés en CDI et huit saisonniers.



L'entreprise possède quatre camions bâchés de ce type. Ils sont équipés d'une table de tri, de machines à traiter Hulin et d'un groupe électrogène. La capacité de tri est de 4 à 5 tonnes par heure. Un cinquième engin va être lancé sur les routes du Nord : un camion de 19 tonnes avec une table de tri par aspiration densimétrique.

En pois et féverole, l'économie est de 60 %. Pas inintéressant pour les agriculteurs compte tenu du contexte. L'activité de triage à façon ne plaît toutefois pas à tout le monde et les sociétés semencières voient toujours d'un mauvais œil cette activité, qui conduit à la production de semences de ferme avec à la clé une perte de chiffre d'affaires. Bref, le lobby des semenciers regarde avec inquiétude le développement de la semence de ferme. « Les trieurs ont toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête », relate Sylvain Ducroquet. Pourquoi ? L'activité a un jour été déclarée interdite : le 4 juillet 1989. Si cet interdit a été ensuite cassé, les trieurs à façon avancent sur un fil, car depuis, devant les prestations l'histoire de la semence fermière a été jalonnée de nouvelles restrictions et de procès, son statut est devenu de plus en plus précaire. « J'espère que l'on ne va pas remettre en cause le droit millénaire de produire soi-même sa semence ». La nouvelle épée de Damoclès est cette fois européenne : « Une directive européenne impose que le traitement de semences soit effectué dans des infrastructures dites professionnelles ». Sylvain Ducroquet s'interroge sur ce terme de "professionnelles". « La directive n'est

pas encore traduite en droit français et aucun arrêté n'a été pris, mais que va-t-on mettre derrière cette terminologie ? Veut-on seulement conserver les grandes stations de triage issues des structures coopératives ou autres ? Au niveau de mes camions, nous utilisons le même matériel que dans les stations de triage, même si dans notre cas il est de plus petite taille et mobile. J'espère que l'on tiendra compte de nos efforts en matière de qualité et de sécurité ». Bref, Sylvain Ducroquet a compris que pour continuer à exister, il faut viser une certaine forme

d'excellence et ce « d'autant plus que l'on manipule des produits phytosanitaires, qui sont eux aussi dans le collimateur ».

Formation et certification

Sur son chantier, les affiches de mise en garde ne manquent pas, les équipements de protection individuelle sont de sortie. « La sécurité est un enjeu important dans l'entreprise, d'ailleurs on conçoit nous-mêmes nos camions pour qu'ils répondent à nos besoins ». Les salariés sont formés en

interne aux spécificités du métier, mais ils partent aussi en formation à l'extérieur : « Nous adhérons à un groupement d'achats de produits phytosanitaires qui organise chaque année des séminaires ». Côté formation, Sylvain Ducroquet dispose du Dapa (certificat de distributeurs et applicateurs de produits anti-parasitaires) et deux salariés vont partir en formation pour obtenir cette qualification. « Avec le syndicat des trieurs de ferme, nous avons aussi mis en place une charte qualité, qui vient d'ailleurs de se durcir. Chaque année, nous



Les associés du Gaec Droulez installés à Avesnes-les-Aubert dans le Nord ont fait appel à l'entreprise pour des raisons d'économie et de gain de temps. La prestation (trilage et traitement) est facturée un peu plus de 11 euros la tonne.

sommes audités par une personne qui vérifie des points de contrôle sur les machines de triage. Cette charte stipulait le point de contrôle de 63 points, nous proposons aujourd'hui 200 points. » Sylvain Ducroquet souhaite pouvoir mettre en avant une image irréprochable vis-à-vis des institutions : « Je souhaite que mon entreprise soit certifiée et je vais entrer dans la démarche Iso 14 001 ».

Cette recherche de la sécurité constitue l'une des pierres angulaires du management de Sylvain Ducroquet : « Je cherche à optimiser les conditions de travail des salariés. La saison de travail est courte, mais exigeante ». Outre cet aspect sécurité, il cherche à motiver les salariés en leur proposant des conditions intéressantes : intéressement et participation au résultat.



Les équipements de protection individuelle sont obligatoires.

Un investissement de 200 000 euros

Au final, Sylvain Ducroquet cherche à leur donner de l'autonomie: « L'objectif est que chaque camion soit géré à la manière d'un centre de

profit. Je mise beaucoup sur eux ». La stratégie semble payante, puisque les volumes triés sont en constante progression. Au cours de cette campagne, CapSemences vient de lancer un camion de 19 tonnes équipé du *nec plus ultra* en matière de tri : une table densimétrique. Avec cet outil, la semence est entraînée sur un coussin d'air. Les grains les plus denses restent davantage en contact avec la table et se déplacent vers certaines sorties ; les plus légers, malades, échaudés, parasités ou cassés, entrent en suspension et s'écoulent vers d'autres sorties. Si le mécanisme paraît simple, le bon fonctionnement de cet appareil exige 5 réglages : le débit des grains, la vitesse de

vibration, l'inclinaison longitudinale et latérale de la table et la puissance de la soufflerie. La table densimétrique est un outil spécifique des stations de semences. C'est sans doute le plus performant pour finaliser le triage d'un lot de semences. La capacité de tri va être doublée : 10 tonnes par heure contre 4 à 5 tonnes pour les machines traditionnelles. Coût de ce petit bijou : 200 000 euros.

Autre innovation, l'enrobage par injection directe : plus la peine de préparer la bouillie pour l'enrobage des semences, des cannes seront plongées directement dans les bidons.

E.L.D. ■



Sur le chantier de triage, la sécurité reste un élément important : marquage « chantier interdit au public », numéro d'appel d'urgence à appeler en cas de problème... Rien n'est oublié.

KIRPY

Le spécialiste de l'épierreage

Broyeurs de pierres, Andaineurs et Ramasseuse de pierres

www.kirpy.com

GRENIER-FRANCO

BP n°2 - 47390 Layrac - Tél. 05 53 87 00 02
Courriel : info@kirpy.com

GRENIER FRANCO
26140 Andancette
Tél. 04 75 03 12 43

« Je fais des bénéfices mais je n'ai pas d'argent. Pourquoi ? »

Qui ne s'est pas un jour demandé comment son comptable faisait ressortir un fort résultat, soumis à impôts et cotisations sociales, alors qu'il a du mal à couvrir les besoins de sa famille ? La raison est simple : le revenu disponible n'est pas le résultat comptable.

Les trois fonctions du résultat comptable

La comptabilité obéit à des règles et codifications très strictes. Le résultat de l'exercice comptable sert à trois choses :

- se comparer : comme les méthodes comptables sont identiques pour toutes les entreprises, elles peuvent ainsi comparer entre elles leurs performances économiques.
- mesurer la rentabilité de l'entreprise.

Le résultat exprime la rentabilité de l'entreprise pour rémunérer les capitaux (dans

les sociétés à l'IS) et le travail familial.

- calculer les cotisations sociales et les impôts.

Ne pas dépenser plus que ce qu'on gagne

En revanche, il n'indique rien sur l'équilibre financier de l'entreprise. C'est le revenu disponible qui vous apportera les indications nécessaires.

Ainsi, l'exemple ci-dessous est édifiant.

L'écart entre le résultat de l'exercice et le revenu disponible

est de 28 568 € ! La différence s'explique par l'emprunt nécessaire pour le rachat du fonds, alors que la plus grande partie du fonds ne génère pas de charges d'amortissement. Ainsi, les cotisations sociales et les impôts sont calculés sur un revenu dont monsieur B. ne dispose pas pendant les 7 années de remboursement de l'emprunt.

On le voit bien : l'analyse du revenu disponible est indispensable pour éviter de dépenser plus que l'on ne gagne. C'est à partir du revenu disponible que vous pourrez arbitrer entre les prélèvements personnels, la croissance de l'entreprise par ses stocks, son développement par l'investissement.

Et aussi choisir les modalités de financement : quelle part consacrez-vous à l'autofinancement de vos développements ? De quelle marge d'emprunt nouveau disposez-vous ?

Comprendre d'où vient votre résultat

Vous connaissez maintenant votre revenu disponible. Pour comprendre le fonctionnement économique de votre entreprise, autrement dit, ce qui contribue positivement ou négativement à dégager un revenu, vous vous attachez ensuite à l'analyse du tableau des soldes intermédiaires de gestion. Le haut du tableau explique la capacité de votre entreprise à dégager du "cash" par son activité normale. Le milieu du tableau sert à tirer les conséquences comptables de vos choix d'investissements passés. Le bas du tableau traite les événements exceptionnels. D'un coup d'œil, vous pouvez savoir d'où proviennent les soucis éventuels.

CER France ■

Monsieur B. a racheté, en 2006, une petite entreprise évaluée à 250 000 € y compris 50 000 € d'agencement. Il a emprunté 250 000 € remboursables en 7 ans, soit des échéances annuelles de 40 000 €.

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT

EBE.....	60 000 €
Amortissement (agencement).....	7 147 €
Frais financiers moyens.....	4 285 €
Résultat de l'exercice	48 568 €
Impôt sur le revenu	3 500 €
Cotisations sociales (environ)	18 000 €

En réalité, Monsieur B. ne peut faire face à ses dépenses personnelles et professionnelles, car son revenu disponible n'est pas suffisant.

CALCUL DU REVENU DISPONIBLE

EBE.....	60 000 €
Echéancier d'emprunts	40 000 €
Revenu disponible	20 000 €
Impôt sur le revenu	3 500 €
Reste disponible	16 500 €



Analyse du résultat : les soldes intermédiaires de gestion

Indicateurs du fonctionne- ment de l'activité

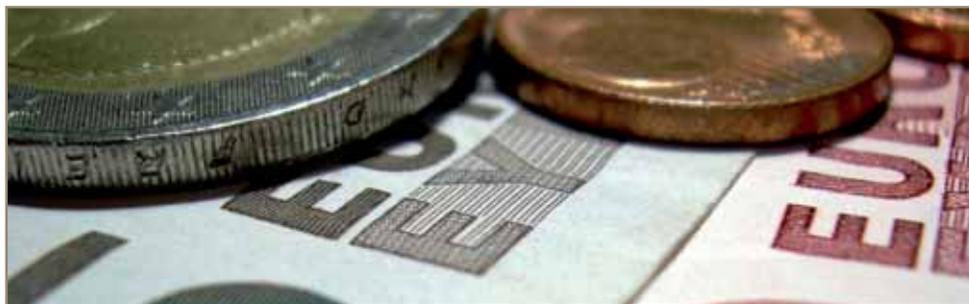
- Chiffre d'affaires
- Production nette
- Achat de marchandises
- = Marge commerciale
- Services extérieurs
- = **Valeur ajoutée**
- + Subvention d'exploitation
- Frais de personnel
- = **EBE**

Impact des investissements et du financement extérieur

- Amortissement
- = **Résultat d'exploitation**
- + - Résultat financier
- = **Résultat courant**

Impact des opérations exceptionnelles

- + - Résultat exceptionnel
- = **Résultat de l'exercice**



Comparaison entre le résultat et le revenu disponible (pour une entreprise individuelle)

$$\text{Valeur ajoutée} - \text{cotisations sociales} = \text{EBE}$$

- Amortissement
- + - Provision
- + - Résultat financier
- = **Résultat comptable**
- + - Ajustements
- = **Résultat fiscal**

- Impôt sur le revenu
- Assiette de calcul des cotisations sociales

- Échéances d'emprunts
- = **Revenu disponible**
- Impôt sur le revenu
- = **Reste disponible**

- Prélèvements perso.
- Autofinancement pour l'investissement
- + - Gestion des stocks

à savoir

L'analyse du revenu disponible est indispensable pour éviter de dépenser plus que l'on ne gagne. Car il sert de base pour arbitrer entre les prélèvements personnels, la gestion des stocks, et les investissements (financés par l'entreprise ou par l'emprunt).

FORGES GORCE

Fabricant mondial de pièces d'usure pour faucheuses & débroussailleuses à bras. Fournisseur des constructeurs les plus réputés

Pièces d'Usure Epareuses

Regroupant les couteaux, manilles, entretoises, vis et écrous utilisés sur la plupart des marques de constructeurs de faucheuses et d'épareuses.



Pièces de rechange Epareuses

Regroupant les pièces de rechange pour les épareuses, faucheuses et débroussailleuses à bras, notamment les rotors et rouleaux palpeurs de fauchage



Pièces d'Usure Broyeurs

Regroupant les couteaux et marteaux de broyeurs adaptables sur différentes marques de matériels.





FORGES GORCE SAS - ZI des Ravaux - 63920 PESCHADOIRES
 Tél. (33) 04 73 80 35 22 - Fax : (33) 04 73 51 03 38
 Web : www.forges-gorce.fr - E-mail : info@forges-gorce.fr

la révolution dans le fauchage



TKD 560

BRAS AVANCE



+33 (0)5 63 40 84 00

contact@ferri-france.fr
www.ferri-france.fr

une longueur d'avance... RABASTENS (81)

Alcool au travail : allier prévention et sanctions

L'employeur confronté à l'alcool au travail se sent souvent démuni. Au-delà des obligations qui s'imposent en matière de sécurité, quelle ligne de conduite adopter et comment faire cesser ce trouble dont les répercussions peuvent être dramatiques dans les petites structures ?

L'alcool serait responsable de 10 à 20 % des accidents professionnels. Sa consommation peut aussi avoir des répercussions sur les capacités du salarié, affecter les relations entre collègues. Ces multiples méfaits doivent inciter l'employeur à trouver les moyens pour y remédier le plus rapidement possible.

Restreindre

L'employeur est le garant de l'hygiène et de la sécurité dans l'entreprise. À ce titre, il doit prévenir les conséquences néfastes d'une éventuelle imprégnation alcoolique des personnes se trouvant sur les lieux de travail.

Il est de sa responsabilité :

- de limiter les boissons alcoolisées pouvant être consommées sur le lieu de travail ;
- d'interdire aux personnes en état d'ivresse d'entrer ou de séjourner dans les lieux de travail.

L'entreprise peut, dans le cadre d'un règlement intérieur, introduire des restrictions supplémentaires à la consommation d'alcool et prévoir des sanctions en cas de non respect.

Prévenir

Parallèlement, l'employeur a tout intérêt à mettre en place des actions préventives : d'une part, sur le plan informatif ; d'autre part, pour éviter la survenance d'un dommage causé aux salariés

concernés. Dans la pratique, la prévention est difficile à mettre en place dans les petites entreprises. La plupart du temps, le dirigeant ne sait pas comment aborder concrètement cette question qui touche à la vie privée des salariés.

S'il se trouve confronté à un salarié en état d'ébriété, il convient, en premier lieu, de réaliser sa mise en sécurité et celle des personnes qu'il côtoie. Selon l'état de la personne, il conviendra ensuite de s'adresser à un médecin ou aux services de secours, afin de lui faire quitter l'entreprise sans dommage. L'employeur pourra prendre l'avis du médecin du travail afin d'apprécier l'aptitude réelle du salarié à exercer ses fonctions. Ce professionnel de santé va s'interroger sur le risque lié à l'alcoolisation du salarié, compte tenu de l'emploi qu'il occupe. Une démarche utile à l'entreprise si, en cas d'échec des actions curatives mises en place, l'employeur se voit, au final, dans l'obligation de se séparer de son collaborateur. Elle témoignera de l'impossibilité de conserver le salarié malgré les efforts entrepris.

Prouver

Pour prouver qu'un salarié est bien sous l'emprise de l'alcool, l'employeur peut être tenté de le soumettre à un test d'alcoolémie. Il

ne peut procéder à un tel contrôle que sous certaines conditions. Premièrement, le recours à ce test doit être prévu dans le règlement intérieur. Et l'employeur doit obtenir l'autorisation préalable du collaborateur concerné. Les autres conditions ont été fixées par la jurisprudence. Les témoignages de salariés ou de clients ont également force de preuve. Leur recueil est indispensable si l'entreprise entend sanctionner le comportement du salarié. Face à l'échec de mesures curatives ou au refus d'un salarié d'engager un traitement, l'entreprise n'aura souvent pas d'autre choix que de se séparer de son collaborateur. La consommation d'alcool peut constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement. Les juges apprécient notamment le caractère réel et sérieux au regard de la nature des fonctions exercées par le salarié et du trouble généré dans l'entreprise. Le fait que le salarié ait déjà fait l'objet de remontrances ou d'avertissements par

l'employeur pour des faits similaires entre également en ligne de compte. Cela permet de prouver le caractère habituel des agissements du salarié, caractéristique d'une cause réelle et sérieuse de licenciement, voire d'une faute grave.

Deux interdictions à respecter

- Interdiction pour l'employeur de laisser entrer ou séjourner dans l'entreprise des personnes en état d'ivresse (accompagner chez lui le salarié fautif pour éviter tout accident sur le lieu du travail, ou sur la route).
- Interdiction d'introduire ou de distribuer et de laisser introduire ou de distribuer toute boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel non additionnés d'alcool.

Mathilde Picherit,
juriste CER ■

Le conseil

Quel que soit le nombre de vos salariés, pensez à mettre en place un règlement intérieur. C'est un outil précieux pour faire respecter les règles de discipline, d'hygiène et de sécurité (utilisation du matériel, port de tenue obligatoire, interdiction d'alcool, de fumer...) et, à défaut, mettre en oeuvre une sanction disciplinaire.

Sécheresse : les entrepreneurs ont lancé une opération paille

La sécheresse qui sévit sur la France et particulièrement dans l'Ouest touche de plein fouet un monde agricole déjà mal en point. Les entrepreneurs de travaux sont eux aussi impactés par cette météo capricieuse. Solidaires des éleveurs, ils se sont toutefois mobilisés à travers l'opération paille décidée dès le 16 juin dernier par la FNEDT.

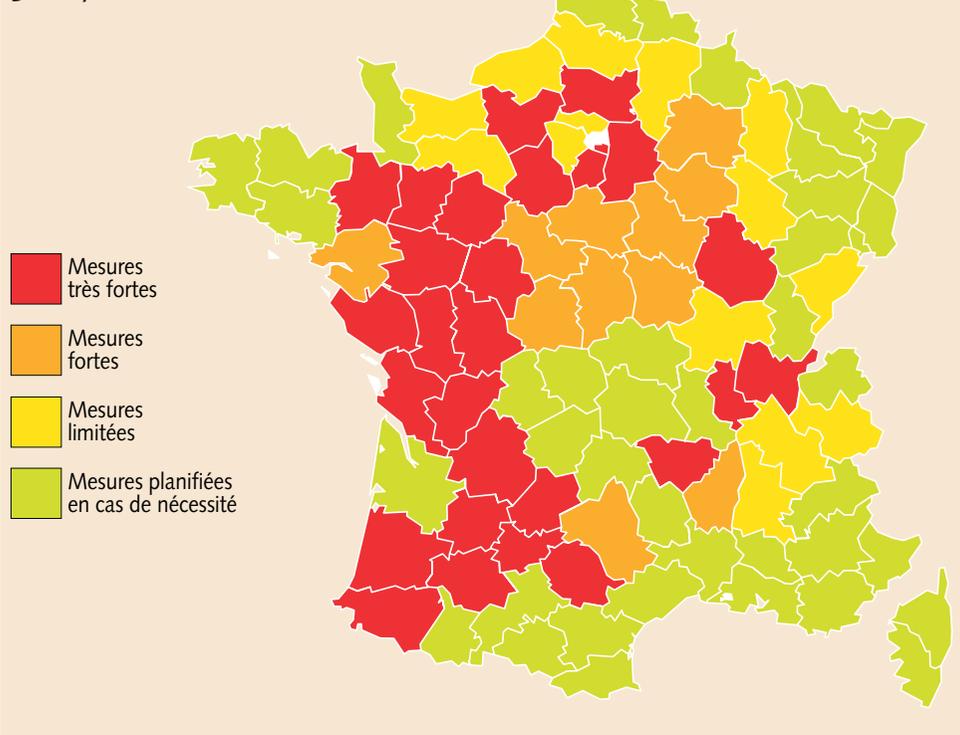
Le 13 août dernier, le bilan hydrique hexagonal est assez inquiétant : la France compte cinquante-deux départements à avoir pris des arrêtés contre le manque d'eau. Le Val-de-Marne, le Val-d'Oise, l'Indre, la Haute-Marne, la Meuse et la Saône-et-Loire sont venus malgré eux renforcer le bataillon des zones touchées par la sécheresse. Le Nord-Ouest, habituellement humide, est fortement touché. Faut-il s'alarmer ? Non si l'on en croit les fonctionnaires français : d'une manière globale, « *la situation de sécheresse est normale pour un mois d'août* », assure Hervé Brûlé, de la direction Eau et biodiversité, au ministère de l'Écologie.

Particularité de 2010 : les zones touchées se concentrent sur l'Ouest, habituellement bien arrosé. « *Cette sécheresse exceptionnelle s'explique par la faiblesse des pluies du printemps et de l'hiver* », indique le ministère de l'Écologie. À titre de comparaison, le ministère rappelle qu'à la même date lors des précédentes sécheresses, 56 départements étaient en état d'alerte en 2003, 68 en 2005 et 62 en 2006.

Un déficit à l'Ouest

Si l'on regarde la carte de l'Hexagone à la loupe, on constate qu'en Bretagne, le déficit de pluviométrie at-

Arrêtés de limitation des usages de l'eau :
52 départements concernés



teindrait entre 20 % et 50 %. Les zones les plus touchées sont le Sud-Finistère, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et l'est du département des Côtes-d'Armor.

En Vendée, où les restrictions d'eau sont déjà maximales, la préfecture redoute de devoir prendre des mesures drastiques. Les coupures d'eau ne sont pas encore à l'ordre du jour, mais elles pourraient devenir nécessaires si une pluie conséquente ne tombe

pas avant la fin du mois d'octobre.

L'inquiétude est accrue par la baisse des ressources en eaux souterraines. « *Seul un tiers des réservoirs affichent un niveau normal* », rapporte le Bureau de recherches géologiques et minières, chargé de surveiller l'état des nappes phréatiques. Au total, 87 % des points suivis sont en baisse. Dans le Maine-et-Loire, si l'on cumule la pluviométrie d'avril à juillet,

on arrive à seulement 106,5 mm, soit la 8^e série la moins arrosée depuis 1945, à 30 mm seulement au-dessus de 1976, année de référence. D'Angers à Alençon, il est tombé moins de 10 mm de pluie en juillet. Ce mois est ainsi le plus sec depuis 1945. Et les températures ont été élevées : +1,5° par rapport à un mois de juillet moyen. La sécheresse est d'autant plus sévère qu'elle dure depuis le début du printemps.

« Les zones déficitaires en pluie de 25 % à 50 % s'étendent », fait observer Jean-Marc Le Gallic, technicien en climatologie à Météo-France Ouest. Et le déficit d'eau est supérieur à 50 % dans le Nord-Mayenne, le Perche et le Pays de Châteaubriant. « Nous sommes dans une situation moins difficile qu'en 1976, parce que la pluviométrie de l'automne-hiver dernier a été bonne et bien répartie, juge le météorologue. Mais on n'est pas très loin de 1976 ». La sécheresse de cette année-là a été l'une des plus importantes du siècle dernier. Même la Normandie est dans une situation compliquée : « Le bilan pluviométrique sur la période du 1^{er} avril au 30 juillet 2010 fait état d'un déficit allant jusqu'à 50, voire 60 % par rapport à la normale, calculée sur une période de trente ans », indique Météo-France en Basse-Normandie. Un manque de précipitations auquel il faut ajouter un bon niveau d'ensoleillement depuis le printemps, ainsi que des vents desséchants. « En juin, il est arrivé que l'on ait un ensoleillement supérieur à celui de Cannes », souligne Météo-France. En Charente, des mesures de gestion et de préservation de l'eau ont été prises dès le 5 mai pour faire face à la baisse des réserves, avec des contraintes importantes sur certains bassins pouvant aller jusqu'à 55 % des volumes définis en 2006.

Les régions d'élevage très exposées

Le résultat de cette pluie tombée avec parcimonie ne s'est pas fait attendre : « La totalité des régions fourragères de la façade atlantique et du nord de la France est en déficit de production », rappelle le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, qui fait le point au 20 juillet. Ce



EDT a mis en place sur son site Internet le 5 juillet dernier une base de données recueillant des propositions de prestation de pressage par les entreprises, les demandes d'éleveurs et les propositions de paille à presser.

déficit est élevé pour toutes les régions fourragères des Pays de la Loire et la majorité des régions fourragères de Poitou-Charentes. À partir de juillet, la Normandie, la Picardie, le Nord et la Champagne-Ardenne ont également été touchés par une production faible de fourrages, constate le SSP. Dans la moitié Sud, les déficits de production concernent surtout la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées orientales et les départements savoyards. Le niveau de réalisation de la production annuelle au 20 juillet est inférieur de plus de 10 % par rapport à la normale pour la quasi-totalité des régions fourragères du nord de la France. Les déficits sont supérieurs à 20 % en Pays de la Loire et Picardie, précise-t-il. « La production insuffisante des prairies n'a pas permis de couvrir les besoins des troupeaux dans les régions les plus touchées par la sécheresse » et les stocks de fourrages ont dû être entamés. En l'absence de pluies en août, les pertes de fourrage pourraient être significatives pour 25 % des régions fourragères,

commente le SSP. Bref, les éleveurs du Grand Ouest ne sont pas gâtés, d'autant plus que cette sécheresse intervient dans une situation économique compliquée avec des trésoreries elles aussi très sèches.

Les entrepreneurs se mobilisent

Cette absence de fourrages et notamment de paille, beaucoup s'y attendaient et no-

tamment en Pays-de-Loire et Poitou-Charentes. Pour faire face à leurs besoins, les éleveurs ont recherché des hectares supplémentaires à presser dans des régions céréalières. La FNEDT a décidé le 16 juin dernier d'accompagner les actions locales. EDT a mis en place sur son site Internet le 5 juillet dernier une base de données recueillant des propositions de prestation de pressage par les entrepri-



À travers ce site, les entrepreneurs peuvent proposer leurs services sans indication de tarifs. La consultation est libre après inscription. Les céréaliers saisissent eux aussi leurs propositions de vente et de pressage de paille.

ses, les demandes d'éleveurs et les propositions de paille à presser. L'opération est complémentaire des actions lancées en région. Ce site Internet (<http://www.e-d-t.org/paille>) a été conçu comme une mise en relation des entrepreneurs, des céréaliers et des éleveurs pour que chacun puisse faire connaître les offres et les demandes. Cette plate-forme est réservée exclusivement aux professionnels : entrepreneurs, éleveurs et céréaliers. L'inscription est gratuite. À travers ce site, les entrepreneurs peuvent proposer leurs services sans indication de tarifs. La consultation est libre après inscription. Les céréaliers saisissent eux aussi leurs propositions de vente et de pressage de paille. Les éleveurs notifient leurs demandes et les entrepreneurs répondent par des offres de service visibles uniquement par l'éleveur.

Des offres de prestation sur le site

Fin août, le bilan est satisfaisant, même si tous les acteurs ne sont peut-être pas suffisamment familiarisés avec ce type de dispositif, chacun attendant un appel des autres interlocuteurs. « J'ai eu vent de l'opération à travers la presse locale » souligne Régis Filoche, agriculteur en Mayenne. « Cette année, j'ai un déficit fourrager important : un tiers de moins en paille, une baisse de 40 à 50 % de ma récolte fourragère. Je dois trouver 30 tonnes de paille », poursuit l'éleveur. Plus de 30 % des éleveurs sont inscrits sur le site. Même son de cloche chez Jean-François Dutertre, éleveur en Mayenne : « Chaque année, je dois acheter entre 500 et 600 tonnes de paille pour mon troupeau. Cette année, tous mes voisins gardaient la paille pour leurs besoins, je me suis inscrit car je recherchais 300 tonnes de

paille ». L'éleveur a trouvé une partie de ses besoins, mais il lui en manque encore. Dans le Pas-de-Calais, Dominique Hubau a répondu présent et s'est inscrit sur le site pour proposer ses services à la fois par solidarité et pour trouver aussi de nouveaux chantiers. « Ce type de démarche va dans le bon sens, même si je n'ai pas beaucoup été sollicité. J'ai tout de même obtenu un client supplémentaire », constate l'entrepreneur. Entrepreneur près de Cholet, Daniel Beaupérin a lui aussi proposé ses services. Il a eu vent de l'opération à travers le magazine *Entrepreneur des Territoires*. Il est lui-même dans une région où les éleveurs recherchent de la paille : « En blé, les rendements en paille sont compris entre 3 et 4 tonnes par hectare. En triticales, ils se tiennent bien ».

En Eure-et-Loir, Sébastien Foué, spécialiste de la logistique des chantiers de pressage de paille, s'est inscrit après avoir découvert l'opération paille sur le net. « Je me suis inscrit par solidarité et pour proposer mes services à de nouveaux clients », souligne l'entrepreneur euralien. « Le bilan de la campagne est positif, je travaille plus que les autres années ». Dans le département de la Seine-Maritime, Christian Pesqueux a lui aussi répondu à l'appel et il a proposé ses services sur le Web. Installé sur le plateau d'Yvetot, il se pose une question : « Je me demande si la solidarité a joué sur la paille et si certains ne cherchent pas à stocker un maximum de paille pour ensuite la vendre cet hiver ».

Dans les Côtes-d'Armor, Albert Launay a eu des sollicitations, mais « les éleveurs proposaient des prix de prestation dérisoires ».

E.L.D. ■

Sécheresse et prix de prestation

Avec la sécheresse, certains entrepreneurs s'interrogent ici ou là sur la fixation des prix de prestation. Faut-il les revoir ? La question mérite d'être posée tant les récoltes de maïs s'annoncent pauvres : « Je m'attends à 50 % de maïs en moins avec une baisse de qualité », souligne Régis Filoche, un éleveur mayennais. Même son de cloche chez son collègue Jean-François Dutertre : « Il va nous manquer 40 % de nos besoins ». Près de Cholet, Daniel Beaupérin, entrepreneur, va débiter les ensilages d'ici la fin août : « On va passer moins de temps, il y a moins de rendement : la baisse devrait être de 25 % ». Dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, les entrepreneurs s'interrogent de passer les prestations à l'heure plutôt qu'à l'hectare pour proposer un prix de prestation qui reflète la récolte. Déjà en paille, des questions de prix se sont posées, mais Albert Launay rappelle : « Quand la situation des éleveurs était bonne, on n'a pas augmenté nos tarifs ».

Dans la Seine-Maritime, Christian Pesqueux est quant à lui optimiste pour la fin de saison : « Dans notre zone, on a eu de la pluie. Les rendements sont là et la hausse du prix du blé intervient au bon moment. Et je devrais de nouveau reconstituer ma trésorerie qui a été mise à mal ».

Répartition des inscriptions par région à la fin juillet : une centaine d'intervenants et plus de 60 offres échangées en 3 semaines.

RÉGION	ÉLEVEURS	CÉRÉALIERS	ENTREPRENEURS
Alsace			
Aquitaine			2 %
Auvergne	14 %		2 %
Normandie	14 %	9 %	6 %
Bourgogne		18 %	4 %
Bretagne	14 %		13 %
Centre			6 %
Champagne-Ardenne		9 %	4 %
Franche-Comté			
Ile-de-France		9 %	
Languedoc-Roussillon			
Limousin	3 %		
Lorraine		9 %	
Midi-Pyrénées	5 %	9 %	2 %
Nord-Pas-de-Calais Picardie	8 %		28 %
Pays-de-la-Loire	35 %	18 %	19 %
Poitou-Charentes	5 %	9 %	6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur			
Rhône-Alpes	3 %	9 %	2 %
Europe			4 %

Source FNEDT

Reform gagne du terrain... en pente

Le constructeur autrichien lance trois nouveaux porte-outils sur le marché spécifique des tracteurs de pente : le Mounty 100 V et les Metrac G5X et H5X.

[Présentation, Paris] Venu remplacer son prédécesseur (le Mounty 100), le Mounty 100 V est le spécialiste des travaux ruraux : l'entretien des accotements de routes, tout en étant adapté aux fortes pentes. Contrairement à un tracteur conventionnel, la puissance maximale de ce type de porteur se trouve à l'avant.

Le Mounty gagne en équilibre

Doté d'un empattement supérieur à l'ancien modèle de 100 mm, ce Mounty gagne encore en équilibre, avec des charges réparties pour moitié sur les essieux avant, pour moitié sur les essieux arrière. « C'est une question de sécurité », explique Ludovic Masciave, responsable Reform France. « En cas de dépliage d'un outil dans une pente importante, l'engin reste stable ». Entièrement hydrostatique, l'avancement du Mounty 100 V n'engendre que « très peu de pertes d'énergie du moteur, environ 7 % dues aux frottements », explique Ludovic Masciave. Diesel à 4 cylindres, 101 chevaux, turbo

intercooler à injection directe (Common Rail), le nouveau moteur peut tourner sur trois plages de vitesse : de 0 à 10 km/h, de 0 à 20 km/h et de 0 à 40 km/h, « la plus petite plage correspondant aux plus fortes pentes », précise le responsable de Reform France. Ce moteur est Tiers III depuis janvier 2010.

97 000 euros HT !

Les 4 roues directrices et motrices égales peuvent être utilisées selon différents modes : 2 roues directionnelles arrière, 2 avant, marche en crabe... laquelle est « surtout utile sur les bords des fossés ou des précipices, dans les fortes pentes », indique Ludovic Masciave. Le relevage est entièrement électrohydraulique. À l'avant, sa capacité de 1 800 kg s'accompagne d'un déport latéral hydraulique de 450 mm. « Le déport s'implante ainsi dans le relevage, et non plus dans l'outil, qui peut donc être plus gros », explique le responsable français. À l'arrière, le relevage puissant de 2 500 kg est contrôlé par un système électrohydraulique guidé par le joystick en cabine.

Comme ce relevage est incorporé dans un châssis, ce dernier est « plus résistant », selon Reform. Les essieux, ayant chacun une capacité de 3 800 kg, sont dotés de freins multidisques hydrauliques, et non plus mécaniques comme sur l'ancien Mounty. Afin de « supporter davantage de charges neigeuses l'hiver », le Mounty 100 V peut peser au maximum 6 t en charge, soit une tonne de plus que son précurseur. Une plus grande visibilité sur l'outil frontal et sur les roues est permise par le capot plongeant. En cabine, le bruit est limité à 73 dB, grâce à des composants d'insonorisation placés sous le plancher. Les commandes électriques reliées à trois leviers permettent d'« élever tout en orientant la neige ». Plusieurs types de pneus peuvent être raccordés, dont un adapté aux zones marécageuses, « présentes notamment dans le Jura, en Isère, en Savoie », note Ludovic Masciave. Son prix : 97 000 euros HT, sans options. Pourquoi avoir remplacé l'ancien Mounty ? « Celui-ci est une réponse aux deux tiers des demandes des clients, que nous avons écou-

tées durant un an et demi », assure le responsable France de Reform. Le M 100 V est censé répondre aux besoins des collectivités, car il est « un porteur quatre saisons, pouvant être utilisé avec des accessoires différents et remplacer plusieurs machines... », d'après Philippe Brunière, responsable grands comptes de Reform. D'ailleurs, la lettre « V » signifie « polyvalence » en allemand. Depuis sa sortie en avril 2010, environ les deux tiers des Mounty 100 V produits sont destinés aux directions départementales de l'équipement, directions régionales, conseils généraux, etc. Le reste ira aux communes, stations de ski et entreprises de travaux ruraux.

Le nouveau Metrac G5X

Deuxième nouveauté, le nouveau Metrac G5X, plus bas de 10 cm que les Metrac 6 et 7 et qui ne pèse que 2 200 kg, car « beaucoup de clients souhaitent un poids total broyeur inférieur à 2 700 kg, pour qu'il puisse être transporté », explique Ludovic Masciave. « Très bien vendu dans le milieu



Le Mounty 100 V et les Metrac G5X et H5X : les trois dernières nouveautés de Reform.



Le Moutny gagne encore en équilibre, avec des charges réparties pour moitié sur les essieux avant, pour moitié sur les essieux arrière.

agricole », puissant de 60 chevaux, il est doté d'un moteur plus accessible par l'utilisateur. Sa compacité lui permet de « faucher, broyer sur les accotements étroits des autoroutes », d'après le fabricant. Tout comme le Moutny 100V, le Metrac G5X dispose de réducteurs finaux avant sur les essieux, afin d'« améliorer la motricité du véhicule en limi-

tant les efforts de l'arbre de roue dans les pentes », souligne Ludovic Masciave. Depuis septembre 2010, tous les porte-outils Reform devraient avoir intégré des réducteurs de roues, selon la marque. Engin d'entrée de gamme, le G5X coûte 59 300 euros HT, sans options. Son intérêt ? « Il est maniable dans des pentes aux devers très importants, avec des équipements surtout frontaux – éventuellement un petit pulvérisateur ou un souffleur de feuilles à l'arrière », précise Philippe Brunière. La transmission du Metrac G5X est mécanique, avec une plage de vitesses (de 0 à 30 km/h). Pour la version H5X, elle est hydrostatique, ses 4 plages de vitesse allant de 0 à 40 km/h. L'entreprise compte bien sur ces deux nouveaux petits porteurs, puisqu'elle ne dénombre « que trois ou quatre Metrac vendus en France chaque année » !

Reform : un siècle d'histoire !

100 ans. C'est l'âge de Reform, née en Autriche juste avant la Grande Guerre, pour l'agriculture de montagne. Depuis les premières motofaucheuses de 1948, du chemin a été parcouru ! En 1977 fut lancé le premier Metrac et en 1999, le premier tracteur multi-outils et compact.

Basée à Welz, en Autriche, l'usine Reform occupe 65 000 mètres carrés. Toutes les pièces y sont produites – mis à part les moteurs. Reform emploie plus de 400 salariés. Les deux tiers de son chiffre d'affaires proviennent des ventes vers la Suisse, l'Allemagne, la France et l'Italie, « naturellement montagneuses ».

Les Metrac sont pourtant les porte-outils les plus vendus par Reform. « Cette année, nous aurons produit – en fonction de la demande – environ 700 Metrac à l'automne et seulement 220 Moutny, dont 40 à 50 destinés à la France », remarque Ludovic Masciave. C'est encore peu : les deux tiers des machines produites par la société autrichienne sont des conducteurs marchants, tels que les moto-

faucheuses. « En 2009, on en a construit 2 000, contre 1 200 porte-outils », précise Philippe Brunière. « Cœur d'activité historique » de Reform, la motofaucheuse rencontre peu de succès en France : 30 peuvent y être vendues par an... « Lorsque c'est une très bonne année ! » lance Ludovic Masciave. Le marché des porteurs reste à conquérir.

Diana Semaska ■



BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

**LEADER EUROPEEN DE
REMORQUES POLYBENNE**

BIGAB, UN CHOIX POUR LE FUTUR!

BIGAB 15-19



BIGAB 10-14



BIGAB 12-15



BIGAB nouvelle page d'accueil en français! www.forsmw.com

FORS MW
We make it easy

Usine:

E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

Agent/Importateur - France:

NEW SOLAGRI
129 RD 349
62990 BEAURAINVILLE

TEL: (+33)0321061715
FAX: (+33)0321814225

E-mail: new-solagri@wanadoo.fr

Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.

Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.



Kuhn à l'assaut du marché des presses

En rachetant, l'usine Kverneland de Geldrop, Kuhn propose une large gamme de presses. Côté nouveauté, l'i-Bio, une presse intelligente grâce au protocole Isobus s'inscrit comme le modèle star. La gamme des presses à haute densité n'en est pas pour autant délaissée. Kuhn élargit son offre en proposant 4 modèles pressant des balles cubiques.

[Visite d'usine, Geldrop (Pays-Bas)] « Aujourd'hui chez Kuhn, il n'y a plus de vide entre récolte, fourrage et conduite d'élevage. La gamme de production est parfaitement complète », affirme Christian Fischer, directeur commercial de Kuhn pour la France. Le constructeur alsacien de machines agricoles a ajouté l'usine Kverneland de Geldrop, aux Pays-Bas, à la liste de ses sites de production. Le groupe a profité de ce rachat pour développer et compléter ses gammes de machines.

« Nos équipes ont des standards et une mentalité très proches de ceux de Kuhn », insiste Gita Hoogeveen, directrice générale de Kuhn Geldrop, qui travaillait déjà pour Kverneland. Cette approche a d'ores et déjà permis la conception d'une nouvelle combinaison de fauche triple, dénommée GMD 8730,

disponible en 2011. D'une largeur de 8,20 à 8,74 m, et munie d'un dispositif d'allègement oléopneumatique, elle convient à une utilisation avec des tracteurs de puissance moyenne. « Ce modèle a permis de compléter le manque dans la gamme de nos produits », explique Christian Leyhr, directeur commercial à Geldrop.

Une « offre cohérente » de presses à balles rondes

« Le marché des presses à balles rondes est stratégique, mais globalement en baisse. La nouvelle usine de Geldrop nous permet de proposer une offre cohérente dans cette gamme », précise Renaud Peine, responsable des ventes France. En effet, Kuhn, leader sur le marché des presses à balles rondes, complète aujourd'hui sa gamme

en proposant des presses FB à chambre fixe. Le groupe alsacien aura attendu le rachat de l'usine de Geldrop pour consolider son offre, plutôt que de développer une gamme en partant de zéro. « Nous avons conscience de l'importance de ce créneau, mais ne voulions pas y entrer par la petite porte », justifie Christian Fischer.

Ces machines bénéficient des technologies qui font la renommée de la marque : les ameneurs à couteaux OptiCut, le rotor à vis de recentrage Intégral, de grand diamètre, qui garantit une alimentation régulière, et le système PowerTrack, dont les 14 rouleaux en acier au profil asymétrique permettent un pressage efficace de la balle sans interruption, et un liage d'une grande fiabilité. « Ce sont des technologies souvent réclamées par

les clients », justifie Christian Leyhr.

Grâce à ces nouvelles machines, Kuhn compte bien rester leader dans le secteur. « Cette nouvelle gamme de produits nous permet de renforcer notre présence sur le marché », affirme Christian Fischer. Parmi les presses à balles rondes à chambre fixe, on notera le modèle FB 2135, que l'on retrouve dans le combiné presse-enrubanneuse BalePack FBP 2135. Kuhn parie en effet sur les combinés pour gagner des parts de marché à l'avenir.

i-Bio, le modèle star

Mais la presse-enrubanneuse star de Kuhn, c'est le modèle i-Bio, donc le groupe est particulièrement fier. « Il s'agit là d'une offre très importante, qui a beaucoup de succès à l'export grâce à sa légèreté (3,5 tonnes)



Une presse FB 2125 en montage dans l'usine Kuhn de Geldrop



Les modèles VBP 2190 sont dotés d'un tout nouveau système d'alimentation.

et sa maniabilité », insiste Christian Leyhr. La machine permet, en un passage, de presser et lier une balle ronde de 1,25 m de diamètre, puis de l'enrubanner, sans la manipuler. Une fois la balle formée, la partie supérieure de la presse se soulève, pour laisser place aux pré-étireurs de film.

Les combinés i-Bio sont dotés d'un système de hachage à 14 (technologie OptiCut) ou 23 couteaux (technologie SuperSilage ou OptiCut Hydroprotect), protégés par une sécurité mécanique à ressorts. Ce tout nouveau système apporte des performances de coupes plus intéressantes, et est doté d'un fond inclinable pratique en cas de bourrage.

Le modèle est également équipé de la technologie d'enrubannage "intelligent", Intelliwrap, commercialisée par Kuhn depuis 2009. Ce dispositif d'enrubannage électronique et hydraulique permet de contrôler le pourcentage d'enrubannage des balles et le nombre de couches de film apposées. Toutes ces machines sont par ailleurs compatibles Isobus.

La légèreté de l'i-Bio la rend idéale pour les terrains humides, ce qui explique son succès, notamment dans les pays scandinaves. Elle peut être entraînée par un tracteur de 110 ch. seulement.

Encore plus de nouveautés parmi les presses

Un nouveau système d'alimentation est disponible sur certaines presses Kuhn à chambres variables VB, la gamme la plus importante en volume dans l'usine de Geldrop. Les modèles concernés sont les presses VB 2160 et VB 2190 et les combinés VBP 2160 et VBP 2190, tous équipés du système de coupe OptiCut 14.

Ces machines sont aujourd'hui dotées de pick-up de 2,30 m de largeur de travail avec 5 rangées de dents, ainsi que d'un rouleau tasse-andain de 18 cm de diamètre (de série). Le rotor possède toujours une vis de recentrage Intégral, mais 2 et non plus 3 branches, ce qui augmente la capacité d'alimentation.

La gamme des presses à haute densité n'en est pas pour autant délaissée. Kuhn élargit son offre en proposant 4 modèles pressant des balles cubiques allant de 80 x 70 cm à 120 x 90 cm. On notera en particulier le modèle LSB 890 qui permet de presser des balles de 80 x 80 cm ou 80 x 90 cm.

« Une collaboration avec des constructeurs de broyeur nous permet d'accélérer le développement de cette gamme », explique Christian Leyhr. Comme les presses à balles rondes, la gamme LSB est équipée de la technologie Intégral et compatible Isobus.

L'usine de Geldrop : une acquisition qui renforce Kuhn

Au premier trimestre 2009, Kuhn a racheté une usine du groupe Kverneland située à Geldrop, près d'Eindhoven aux Pays-Bas. Cette nouvelle acquisition est bien plus que la septième usine du groupe Kuhn. Elle permet au constructeur alsacien de compléter son offre en développant la R&D dans le domaine des presses. Le site de production hollandais de 7,5 ha et 350 employés est dédié à la production de presses, d'enrubanneuses, de faucheuses à tambour, de râteaux faneurs et d'ensileuses à maïs. Il représente un chiffre d'affaires de 117 millions d'euros en 2008.

Un contrat prévoyait que jusqu'au 1er septembre 2010 l'usine Geldrop livrait des machines aux groupes Kverneland et Deutz-Fahr, tout en produisant des matériels aux couleurs de Kuhn. Depuis cette date, Same Deutz-Fahr a renouvelé sa confiance à Kuhn, qui continuera à lui fournir ses presses, enrubanneuses et faucheuses à tambour.

Des technologies toujours plus précises

On retrouve surtout, sur les presses LSB 1270 et 1290, le système exclusif de coupe OmniCut, développé en 2009. Constitué d'un rotor grand diamètre et de 23 couteaux avec sécurité hydraulique individuelle, OmniCut permet de sélectionner le nombre de couteaux utilisés (0, 11, 12 ou 23). Un tiroir coulissant sur le côté facilite le changement et l'affûtage des couteaux.

Par ailleurs, toutes les presses à haute densité Kuhn sont équipées du système Power Density, qui garantit une formation régulière de balles solides grâce à une

pré-chambre de pressage. « C'est un élément crucial de nos presses LSB pour obtenir des balles bien formées », précise Christian Leyhr. La gamme dispose aussi du système de liage Twin-Step qui permet un liage rapide et fiable.

L'année 2011 apportera aussi son lot de nouveautés technologiques chez Kuhn. Le groupe annonce déjà le lancement d'une nouvelle gamme de rotor pour les presses à balles rondes à chambre variable, et des nouveautés électroniques sur les presses à balles rondes à chambre fixe.

Rouba Naaman ■




Tél. 03 21 26 08 55 - Fax 03 21 26 88 19
Internet : www.patoux.fr - Email : jl.walle@patoux.fr

PIÈCES NEUF OCCASION
TRACTEURS FORD ET NH
MOIS. BAT. NEW HOLLAND

Achat Épave
ou Fatigué



constructeur de performances depuis 1959

SOLIDITÉ, MANIABILITÉ & CONFORT D'UTILISATION



Bennes TP - Bennes céréalières - Dolly

NEW SOLAGRI
129 Route départementale 349
BP N°1 - 62990 BEAURAINVILLE
Tél. 03 21 06 17 15 - Fax 03 21 81 42 25
new-solagri@wanadoo.fr - www.record-trailers.com
FRANCE - Angleterre - Belgique - Hollande - Luxembourg

Infos et devis GRATUITS : 03 21 06 17 15

Une nouvelle Lexion bourrée d'électronique

Lors de sa présentation estivale de produits les 2 et 3 août à Harsewinkel (Allemagne), le groupe allemand a mis en évidence plusieurs nouveautés, notamment concernant les moissonneuses-batteuses.

[Démonstration, Harsewinkel (Allemagne)] Elle peut rouler à 40 km/h ! Bien que la législation française lui autorise une vitesse maximale de 25 km/h, la nouvelle Lexion 750 présentée les 2 et 3 août sur le site allemand de Claas, à Harsewinkel, est une moissonneuse-batteuse de course. Cette vitesse, elle la doit en partie à ses chenilles Terratrak, dont tous les composants (roue motrice, roue porteuse, rouleaux d'appui) sont à suspension individuelle, entièrement hydraulique, et non plus mécanique. Résultat : moins de risques de chocs sur le châssis, davantage de confort pour le conducteur, meilleure stabilité dans les virages. Cette nouvelle chenille « *permet d'avancer comme sur un char* », résume Joachim Stiegemann, responsable gestion de produits chez Claas. D'après la société, grâce à leur moindre effet de compaction, les chenilles assurent une meilleure protection des sols qu'une machine à roues.

Cemos pour optimiser la récolte

La nouvelle Lexion (séries 600 et 700) dispose du système Cemos, ce nouveau système électronique d'optimisation des réglages propose des solutions au conducteur, en fonction des données que celui-ci lui fournit. Si le conducteur est d'accord avec la solution proposée, le réglage de la moissonneuse-batteuse se fait automatiquement. Par

exemple, l'opérateur peut demander à Cemos de réduire la perte de grains, notamment dans le système de nettoyage. Il indique ensuite à l'appareil le type d'équipement de sa machine (quel genre de grille est utilisé, par exemple). En retour, le système propose de passer d'un régime de ventilation de, disons 950 à 1 050 tours par minute. Si le conducteur valide le choix, Cemos indiquera quelles seront les pertes évitées avec cette modification, mais aussi quelles seront les dégradations engendrées ailleurs. Enfin, Cemos demande au conducteur comment celui-ci juge l'impact

du réglage sur l'amélioration désirée. Mais l'appareil ne fait pas que répondre aux questions du conducteur. Il peut aussi le prévenir si quelque chose risque de faire diminuer sa productivité. Par exemple, « *qu'il tourne à 60 % et que cela risque de réduire ses rendements x* », évoque Jens Broer, responsable marketing des moissonneuses-batteuses chez Claas, qui souligne que « *Cemos ne remplace pas le conducteur, mais lui donne de bonnes habitudes* ». D'après le constructeur, environ 50 paramètres de réglage ont une influence sur le résultat d'une récolte, tandis qu'une douzai-

ne doivent être suivis en permanence par le conducteur au cours de la coupe.

Un nouveau pilote GPS

Autre nouveauté de la Lexion, toujours en termes d'électronique : l'information de bord Cebis rend compte de davantage de paramètres que la version précédente. Répartition de la paille, des organes de battage, compteur de surface, mesure de la consommation de carburant, d'humidité, de la puissance affichée, cartographie des rendements, intervalles d'entretien, et données de guidage GPS peuvent être



La nouvelle Lexion 750 a été présentée les 2 et 3 août sur le site allemand de Claas, à Harsewinkel.

Des nouveautés en fenaison

D'autres machines agricoles Claas ont été révisées. C'est le cas des presses, telles que la nouvelle Quadrant 2200 Advantage, fortement inspirée de la Quadrant 3 200. « Elle est faite pour des entreprises qui font de la location de matériel, et qui veulent avant tout des machines robustes, pas forcément très confortables », explique Alexandre Belner, responsable des ventes chez Claas. Les noueurs sont nettoyés grâce à une ventilation de 140 km/h. Quant au nombre de couteaux, il peut passer de 6, 13 à 25 selon la longueur de coupe désirée. Tout comme la nouvelle presse à balles rondes Variant Pro, la Quadrant 2 200 Advantage répond automatiquement aux éventuels bourrages. Les couteaux, puis le fond rotor s'abaissent de manière hydraulique, « sans que le conducteur descende de son siège », retirent le bourrage et s'élèvent à nouveau. L'andaineur Liner 3 500 bénéficie d'amélioration.



L'andaineur Liner 3 500 bénéficie d'amélioration. Grâce à la lubrification permanente de son boîtier de commandes, « la vitesse d'avancement augmente, améliorant le rendement de 10 % », selon Claas

ce d'amélioration. Grâce à la lubrification permanente de son boîtier de commandes, « la vitesse d'avancement augmente, améliorant le rendement de 10 % », selon Claas. Le relevage des bras dentés, parallèle au sol, permet de ne pas salir l'andain de terre. La faucheuse frontale Disco comporte désormais un système de décharge hydropneumatique. En transmettant le poids de la faucheuse au tracteur, la résistance due au frottement pendant la coupe est transformée en résistance au roulement : la faucheuse adhère mieux

sur les irrégularités du sol. Des économies de 20 % de carburant pourraient être réalisées, d'après le fabricant. Enfin, la remorque combinée Cargos peut être équipée de pneus de 30,5 pouces. Elle affiche son poids de charge grâce à des capteurs de pression. Une aide non négligeable pour ne pas dépasser le PTAC.



Les nouvelles chenilles TerraTrac, dont tous les composants (roue motrice, roue porteuse, rouleaux d'appui) sont à suspension individuelle, entièrement hydraulique, et non plus mécanique.

identifiés en cabine grâce à Cebis. Cabine qui a été agrandie, dotée d'un siège réglable en hauteur, en longueur et en inclinaison, ainsi que d'une climatisation automatique qui se déclenche à la sueur détectée au niveau du siège. Un nouveau pilote GPS peut calculer automatiquement une ligne droite entre deux points A et B définis par le conduc-

teur, et guider celui-ci le long du trajet.

Équipées d'accélérateurs de préséparation des grains (APS), les Lexion de séries 600 et 700 diffèrent entre elles par le mode de séparation des grains : artificiel, celui-ci utilise deux rotors dans la série 700. À séparation conventionnelle, la série 600 est dotée de 5 ou 6 secoueurs, eux-mêmes

coiffés d'un mécanisme d'aération de la paille.

L'hydraulique de la nouvelle Lexion est passée d'une pression de service de 180 à 200 bars, avec un débit d'huile de 120 L/min. La capacité de levage des outils frontaux a donc augmenté de 10 % en poids et de 50 % en vitesse.

Avec la transmission hydrostatique, le conducteur peut régler le régime du moteur en fonction de la puissance

sur route, et économiser le carburant de la moissonneuse-batteuse. D'une largeur de coupe pouvant atteindre 12 m, la nouvelle Lexion peut fixer la nouvelle barre de coupe Vario 1050. Son tablier de coupe peut être avancé de 50 cm pour la récolte du colza, dont les gousses sont particulièrement fragiles en période de récolte.

Diana Semaska ■

OFFRE EXCEPTIONNELLE !

Équipez votre future remorque **FARMER** pour **1€ de +**



Présent au **SPACE Air Libre Allée N 51 and N7**



CERTIFIÉ AGRICULTEUR SUÉDOIS
DOMEX

7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100

Joskin Le spécialiste du lisier présente sa gamme d'épandeurs à fumier

L'épandage de lisier ou le transport ne sont plus les seules marques de fabrique de l'entreprise belge : elle dispose d'une large gamme d'épandeurs à fumier. Présentation.

[Présentation, Bourges] Cet été, à Bourges, la société Joskin a invité la presse pour présenter sa gamme d'épandeurs à fumier dont une partie sera fabriquée sur le site industriel de Bourges. « *Au global sur nos différentes spécialités épandage de lisier, transport et maintenant épandage de fumier, on constate que l'année 2010 est plus difficile. L'année 2009 a été bonne, nous avons progressé en chiffre d'affaires et en parts de marché. En 2010, les clients sont plus attentistes. C'est particulièrement vrai chez les entrepreneurs. En matière de traitement du lisier, on le voit, ceux-ci se posent plus de question avant de se lancer dans cette activité, si elle est nouvelle. À l'inverse pour les entreprises déjà présentes sur ce créneau, il y a une course à la rentabilité extrême avec des tonnes plus volumineuses, des outils plus pointus* », souligne Marc Baguette, directeur commercial chez Joskin. Dans le créneau des bennes, même constat : « *Par contre nous avons pas mal de questions qui émanent des entrepreneurs sur des bennes plus spécifiques pour le biogaz. D'autre part, les entrepreneurs s'intéressent davantage aux bennes trois essieux pour se mettre en conformité avec la législation sur le transport* ». Dans

l'épandage de fumier, Joskin a moins d'expérience.

Une gamme de caisse étroite

En épandage de fumier, la gamme de machines se scinde en deux : une gamme large et une gamme étroite. Reste qu'elles ont toutes en commun d'avoir des caisses fabriquées sur le même standard que les bennes agraires Joskin en acier HLE plié : « *Ce procédé garantit à la fois une solidité et une légèreté, nous n'avons pas besoin d'ajouter des renforts. Concrètement, le pliage successif de tôles à haute limite d'élasticité (HLE) permet de réduire la masse de la machine ainsi que le nombre de soudures tout en conservant une très haute résistance* », déclare le directeur commercial. Tous reçoivent des tapis à chaîne marine de 14, un essieu suspendu par lames de ressort transversales, une porte guillotine en option. Une suspension hydraulique équipe certains double-essieux, en caisse large ou étroite. Outre le confort, elle sert de report de charge en fin de vidange. Beaucoup d'arguments techniques convaincants, mais dans un marché déjà bien pourvu. Le constructeur belge va devoir démontrer aussi une bonne qualité d'épandage. En caisse étroite, deux familles coexistent : le Siroko et le Tornado. Ces deux familles



Sur les Tornado 3, l'épandage est assuré par deux hérissons verticaux d'un diamètre légèrement inférieur à un mètre qui permettent un bon débit de chantier (445 T/min) sur des largeurs de 10 à 15 mètres selon les matières.

disposent de caisse surbaissée. Quatre modèles de 6,5 à 10,5 m³ DIN (soit 8,4 à 13 m³ de charge de fumier) composent la famille Siroko fabriquée en Pologne. Le volume peut encore être légèrement augmenté au moyen d'un bandeau supérieur en PVC. Les prix catalogue sont compris entre 17 950 euros et 24 000 euros. Le système d'épandage est composé de deux rouleaux verticaux légèrement inclinés. La largeur d'épandage de ce modèle est comprise entre 7 et 8 m. Pour tirer ces machines, il suffit d'un tracteur compris entre 60 et 150 ch. Reste que dans la famille caisse étroite, le modèle plus prisé par les entreprises devrait être le Tornado 3, la nouveauté de cet été : ces épandeurs sont dotés de hérissons de grand diamètre, pour une plus grande largeur de travail. Cette gamme

se décline pour des volumes allant de 15 à 24 m³ de fumier. Ici, l'épandage est assuré par deux hérissons verticaux d'un diamètre légèrement inférieur à un mètre qui permettent un bon débit de chantier (445 T/min) sur des largeurs de 10 à 15 mètres selon les matières. La conception en escalier des vis des hérissons combinée à l'action des crocs démontables de 12 mm d'épaisseur en acier haute résistance et des pales escamotables d'un diamètre de 1100 mm permettent un meilleur éclatement et une meilleure projection, quelle que soit la matière à épandre. La transmission des hérissons est protégée par des accouplements élastiques au niveau des boîtes palières d'une part, et entre les boîtiers d'autre part. Le tapis est composé de deux chaînes marines de 16 mm



La gamme Ferti-Space fabriquée à Bourges se décline pour des volumes de 15 à 21 m³ de fumier, le volume pouvant être augmenté grâce aux rehausses disponibles en option (+3,6 m³)

de section et de grade 80 (DIN 764). Il est entraîné par un moteur hydraulique dont la vitesse est réglable facilement en dehors de la cabine du tracteur.

Au niveau traction, le timon est monté sur lames paraboliques transversales assurant la suspension sans déformation de la ligne de traction. Les roues de grand diamètre jusqu'à

1 974 mm (selon modèles) offrent une faible résistance à la traction, une meilleure portance ainsi qu'une très grande aisance de roulage sur terres agricoles. Le Tornado 3 peut être équipé en standard d'un train roulant Hydro-Tandem avec essieu suiveur ou, en option, d'un directionnel forcé. Ce modèle coûte toutefois 41 000 euros (pour la version

24 m³) contre une entrée de gamme à 27 900 euros pour le modèle 15 m³. Les Tornado sont fabriqués en Belgique.

Une famille de caisse large

En caisse large, place au Ferti-Space et au Ferti-Cap. « Les épandeurs à caisse large sont tout aussi fiables, mais apportent de la polyvalence », souligne Marc Baguette. Le responsable commercial estime aussi qu'ils permettent une simplification logistique : « Vu la hauteur des bennes, pas besoin d'utiliser un télescopique pour faire le plein des épandeurs à caisse large. En caisse étroite, il en faut un ». La gamme Ferti-Space fabriquée à Bourges se décline pour des volumes de 15 à 21 m³ de fumier, le volume pouvant être augmenté grâce aux rehausses disponibles en option (+3,6 m³). La conception de la caisse est similaire à

celle des bennes agraires. Ici, l'épandage est réalisé par des hérissons verticaux d'un mètre de diamètre. Les largeurs d'épandage vont de 10 à 15 mètres selon les matières avec un débit de 327 T/min. Les épandeurs Ferti-Space sont équipés en standard du système boggie Joskin «Roll-Over», d'une suspension du timon à lames paraboliques et d'un essieu suiveur pour assurer un confort de roulage au champ comme sur route. De nombreuses options (train roulant Hydro-Tandem, directionnel forcé, rehausses, hottes...) sont disponibles pour correspondre aux attentes des entrepreneurs. Les tarifs catalogues vont de 31 000 euros à 41 000 euros. La famille Ferticap se destine plutôt aux exploitants agricoles. Son prix de vente est compris entre 19 000 et 24 250 euros selon le volume.

E.L.D. ■

NOUVEAU TERRA-GATOR 8333

L'épandage en variation continue



RENTABILITÉ
PRÉCISION
CONFORT
RESPECT DU SOL

L'équation
de l'efficacité

SERIOUS MACHINERY

Challenger

Contacts

Zone Nord PascalLeCouedic@fr.agcocorp.com - 03 44 13 45 06

Zone Est BernardGibraïis@challenger.nl.agcocorp.com - 06 85 23 78 85

Zone Ouest JeanPaulHerin@challenger.nl.agcocorp.com - 06 85 23 78 84

www.challenger-ag.com

Case®, Caterpillar® et Challenger® sont des marques déposées de Caterpillar Inc., utilisées sous licence par AGCO.

AGCO
Your Agriculture Company

Interoute & Ville Rendez-vous à Metz pour les professionnels de la route

Le salon Interoute et Ville ouvre ses portes à Metz du 26 au 28 octobre prochains. Cet événement réunit les professionnels des infrastructures routières. La réforme des collectivités, la révolution environnementale constitueront deux thèmes importants de ce rendez-vous.



Interoute & Ville, c'est un salon qui permet la découverte de nouveautés, c'est aussi un congrès, qui reste un lieu intéressant pour les entrepreneurs de travaux ruraux.

Tous les deux ans, le salon Interoute et ville réunit l'ensemble de la communauté routière : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprise. « Ce salon sera une opportunité pour les professionnels des infrastructures routières et de transports de

faire le point sur les évolutions administratives, techniques et environnementales. Il s'agit d'une manifestation professionnelle proche des décideurs territoriaux et d'un secteur avec des acteurs engagés dans le développement durable », souligne-t-on

du côté de Comexposium, les organisateurs du salon. La quatrième édition de ce salon se tiendra donc en Lorraine du 26 au 28 octobre 2010 au parc des expositions de Metz. Pour les entrepreneurs de travaux ruraux, ce salon est l'occasion de découvrir les

dernières nouveautés en matière de viabilité hivernale ou d'entretien des dépendances vertes. Deux créneaux où l'on retrouve beaucoup d'entrepreneurs de travaux. Environ 250 exposants sur plus de 10 000 m² d'exposition sont attendus.

250 exposants attendus

Tous les fournisseurs de ce secteur sont déjà annoncés : Claas, Norem, JCB, Rabaud, Rousseau, Volvo... Cet événement réunit aussi les grands donneurs d'ordre du secteur grâce à la présence de l'AMF (association des maires de France), ADF (association des départements de France), le MEEDDM (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer).

Un congrès de 4 demi-journées

Autour de ce salon, un congrès organisé en quatre demi-journées doit pouvoir permettre de débattre et d'échanger face aux évolutions réglementaires et techniques. Il est consacré à l'exploitation, les services et la viabilité hivernale, l'entretien des infrastructures routières,

le recyclage, la valorisation et les techniques bitumineuses basse énergie, l'éco-conception et la contractualisation. Il devrait être clôturé par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable. Deux demi-journées devraient plus particulièrement retenir l'attention des entrepreneurs de travaux ruraux. Ainsi, l'après-midi du 26 octobre sera consacrée à la viabilité hivernale. Cette conférence doit permettre de faire le point sur les techniques mises en œuvre aujourd'hui et les perspectives en la matière. La réunion donnera la parole à différents acteurs de l'État, des collectivités, mais aussi des entreprises. Le 27 octobre au matin, Jacques Bachmann, président de Norem, doit réaliser un point sur l'évolution de la gestion des dépendances vertes en dégageant les contraintes ou

les opportunités éventuelles.

Les dépendances vertes un enjeu important

« Les dépendances vertes constituent un enjeu important pour les gestionnaires du patrimoine routier, à tel point que le terme de « dépendances » n'est plus adapté. Elles font partie intégrante de la route, participent à son environnement, sont un élément de sécurité routière ! Elles concernent des surfaces importantes d'herbe, des alignements qui marquent le paysage, des aménagements... points repères pour les usagers de la route », rappelle-t-il.

Depuis le Grenelle de l'environnement, le mode de gestion de ces espaces évolue : réutilisation des matières premières, économie d'énergie, évolution des techniques d'entretien. Ainsi, dans le ca-

dre de la politique de l'État en faveur de la biodiversité, les DIR répondent à de nouvelles orientations nationales qui doivent les conduire à « mettre en place dès 2011 de nouvelles pratiques inspirées du fauchage "raisonné", tout en développant l'implantation de zones florifères et en s'engageant sur une politique de réduction de l'emploi de produits phytosanitaires ». Reste que la mise en œuvre de ces enjeux est aussi le fait de prestataires de services, et notamment des entreprises de travaux. Leurs contraintes techniques s'accroissent, alors qu'en parallèle le prix reste souvent l'élément déterminant pour l'obtention d'un marché.

Polyvalence

Compact-Solitaire KK de Lemken

- Préparation du lit de semence par **herse rotative ZIRKON** intégrée
- Semis de **céréales** avec éléments semeurs Optidisc Lemken
- Compatible avec semoir **monograin**
- Train de roues grand diamètre (1,00 m) **sur toute la largeur.**



JF STOLL LEMKEN FRANCE
BP 50032 - 45801 St Jean de Braye Cedex - Tél : 02 38 61 11 12.
www.jflemkenstoll.fr

LEMKEN
THE AGROVISION COMPANY

Space 2010 24^e édition du 14 au 17 septembre

Le Space de Rennes devrait attirer 1 300 exposants et plus de 100 000 visiteurs. Bref, l'événement est incontournable. Pour les entrepreneurs de travaux, c'est l'opportunité de découvrir des nouveautés en matériel d'épandage.

Du 14 au 17 septembre, le parc des expositions de Rennes-Saint-Jacques va accueillir la 24^e édition du Space. La réputation du salon n'est plus à faire : au fil des ans il est devenu un rendez-vous prisé du monde de l'élevage. Les mensurations de ce salon restent largement au-dessus de la plupart des autres événements agricoles : plus de 100 000 visiteurs chaque année, dont 10 000 internationaux sur plus de 100 000 m² de superficie d'exposition. Si ce salon n'est peut-être pas le salon de référence en matière de machinisme agricole, il n'empêche qu'il y aura des nouveautés à découvrir chez les constructeurs de matériel d'épandage, et notamment sur les stands de Pichon et de la Sodimac. En matière de fenaïson, Lely va aussi présenter sa gamme de presses et notamment la RPC 445 Tornado.

Promouvoir le congrès national EDT 2011 de Saint-Brieuc

Ce salon constitue aussi une vitrine pour affirmer sa place au sein de la filière agricole. EDT Bretagne partagera comme chaque année un stand avec les MFR de Bretagne. Celui-ci se situe dans le Hall 5, allée A, emplacement 2. EDT Bretagne se donne notamment pour objectif de promouvoir le congrès des entrepreneurs prévu à Saint-Brieuc en mars 2011. Un salon, c'est aussi un programme de conférences, qui doivent permettre de se familiariser avec l'évolution du marché. À ce titre le 15 septembre, l'Institut de l'élevage organise une conférence salle B, Espace Europe, sur les nouvelles stratégies des éleveurs laitiers français. Pour les fans de machinisme à la recherche de débouchés éventuels pour le matériel d'occasion, l'Agri-speed Meeting du 17 septembre à 9 heures dans la salle G doit permettre de se familiariser avec la filière agro-équipement en Russie. Bretagne International se propose de présenter les concessions agricoles russes, avec un état des lieux et la cartographie des acteurs. Enfin, ce même jour à 10 heures dans la salle, le Crab doit faire un état des lieux de la création et reprise d'entreprises en agriculture en mettant en avant une nouvelle dynamique en Bretagne.

Une plate-forme

Enfin, nul doute que les entrepreneurs ont sûrement leur mot à dire au niveau de la plate-forme recherche et développement. Intitulée « Mes parcelles sans tabou. J'échange pour gagner ! », cette anima-



Le Space reste le rendez-vous de référence en matière de production animale. L'autre grand moment de la filière élevage se tiendra au Sommet de l'élevage à Cournon, les 6, 7 et 8 octobre.

tion se destine avant tout aux éleveurs, elle propose de faire le point sur les différentes expériences réussies en matière d'échange de parcelles. Le regroupement foncier autour des bâtiments d'élevage est un levier intéressant pour l'optimisation de l'outil de production et les entrepreneurs sont concernés par ces tendances. Le contexte économique difficile, l'urbanisation galopante, la raréfaction des terres agricoles et la difficulté d'installation pour les nouveaux exploitants amènent les éleveurs à repenser leur organisation et la gestion de leurs parcelles. Les 320 m² d'exposition présenteront les résultats technico-économiques valorisant ces échanges. Dommage que les organisateurs n'aient pas invité les entrepreneurs à donner leur point de vue. Des informations sur les méthodes et les aspects juridiques seront disponibles. La plate-forme illustrera le thème des échanges de parcelles à travers deux pôles : le pôle « expériences et démarches » « C'est possible, ils l'ont fait ! », avec les exemples de Guipavas, Sens de Bretagne, ou Muzillac..., l'objectif étant de montrer une diversité d'approches : échanges de propriétés, échanges de jouissance ou assolement en commun... Reste que les entrepreneurs sont aussi touchés par ces décisions. Dans le deuxième pôle « enjeux et conséquences », l'accent est mis sur les résultats technico-économiques suite à des échanges réussis. Plus de 1 000 euros d'économie dans certaines situations et 110 heures gagnées de tracteur par an avec des parcelles regroupées !

Des nouveautés à découvrir

Sun'Securit

Un antivol pour les panneaux photovoltaïques

Sun'Securit a été primé par un Innov'Space pour son antivol pour panneaux photovoltaïques. Des détecteurs de mouvement sont installés sur les panneaux à protéger (répartis judicieusement sur l'installation). Chaque détecteur communique avec une centrale qui génère l'alarme locale, et informe via GSM.

Châssis 515-40

Un télescopique pour se diversifier

Si certains entrepreneurs s'intéressent à des projets de diversification (comme par exemple le nettoyage de poulaillers), JCB a développé un nouveau châssis pour créer le télescopique le plus compact possible. L'opérateur pourra effectuer sans peine la manutention dans les bâtiments bas et étroits. Après quatre années de recherche, JCB a réussi à concevoir un châssis (breveté), capable de proposer les caractéristiques demandées. Il s'agit de proposer la machine la plus compacte possible, avec 1,80 m de hauteur hors tout, 1,56 m de large, une capacité de 1,5 tonnes et 4 m de hauteur de levage (conserver 1 tonne à 2 m de portée avant, afin de charger un camion d'un seul côté). La machine propose un confort équivalent aux gros modèles, avec une cabine large de 87 cm. Ce châssis, constitué d'une poutre élaborée, intègre le réservoir à carburant sur l'avant, et offre une grande place sur l'arrière de la machine au moteur 4 cylindres de 50 CV, plus performant et moins bruyant que le 3 cylindres monté initialement. Il a également permis de passer de 2 à 4 roues directrices pour un rayon de braquage de 2,8 m, et de 2 à 4 roues motrices.

Lely

Une presse-enrubanneuse à chambre variable



Méthasim

Un logiciel pour la méthanisation



Certains entrepreneurs de travaux s'intéressent de près à des projets de méthanisation. Reste que la question du dimensionnement du projet demeure un sujet central. Le logiciel Méthasim doit permettre de trouver des réponses. Conçu par l'IFIP – Institut du Porc (responsable du projet) –, l'Institut de l'élevage, Aile, Trame, la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, l'ITAVI, Solagro, et avec la collaboration technique et scientifique du Cemagref de Rennes et de l'Ademe, Méthasim est un logiciel Web pour le dimensionnement et la simulation de l'intérêt technico-économique d'un projet de méthanisation à la ferme. Il permet d'étudier la rentabilité d'un projet de méthanisation à la ferme. Ce calculateur, disponible sur Internet, s'adresse en priorité à des projets de méthanisation en phase liquide, effectuant de la cogénération d'une puissance installée de 50 à 500 kW électrique environ. Il a bénéficié du soutien financier du programme national de développement agricole et rural.

Combien allez-vous économiser ?

-10% -20% -30% -40%

Économiseur de carburant RETROKIT

- Diminution de la consommation Gasoil
- Diminution de la Pollution
- Durée de vie du moteur prolongée
- Consommation d'eau 0,1 à 1,5 litre par heure

Bio-Ressources TECHNOLOGIES

Tél. 02 35 09 30 50 - www.brtec.fr

une nouvelle dynamique

100 ans déjà !

Dangreville

80 290 CAULIERES
T. 03 22 38 01 77
contact@dangreville.fr
www.dangreville.fr

Présentée dans d'autres salons, Lely RPC 445 Tornado est une presse-enrubanneuse à chambre variable, elle permet de concevoir des balles de 0,9 à 1,60 m. Cette machine est conçue pour assurer un haut débit de chantier, grâce à une presse munie de trois rouleaux – un système de densité allant jusqu'à 250 bars, un système de transfert hydraulique ultra-rapide, un carrousel d'enrubannage innovant. L'objectif de cette machine est d'atteindre le même débit qu'une presse solo. Lely a reçu un Innov'Space pour récompenser cette innovation.

Pichon

Une tonne spéciale entreprise de travaux

L'entreprise finistérienne Pichon va profiter du Space pour présenter la nouvelle tonne Flowmaster. Équipé d'une pompe centrifuge pour un pompage avec ou sans cône de réception lié à la fosse, ce concept de tonne a été particulièrement étudié pour les entrepreneurs : il permet d'atteindre des rendements de chantier de 100 à 120 m³/heure.

La tonne Flowmaster se distingue par l'utilisation d'une seule pompe centrifuge en bout du bras tournelle. Celle-ci permet de remplir la cuve à 100 % grâce à un circuit de retour en fosse, de brasser à l'intérieur de la cuve, d'alimenter l'outil d'épandage (rampe, enfouisseur...) et de mélanger le lisier dans la fosse.

La pompe centrifuge est actionnée par une centrale hydraulique embarquée. La pompe hydraulique est entraînée par la prise de force tracteur à un régime de 1 000 tours par min. Le débit de cette pompe est de 100 l par min à 300 bars. Les rendements obtenus sont alors très élevés. Le pompage s'effectue soit directement dans la fosse en immergeant la pompe centrifuge, soit par un cône intermédiaire pour les fosses non accessibles ou géomembranes. Lors d'un chantier avec cône, un compresseur auxiliaire à palettes assure le vide pour amorcer la pompe centrifuge. Cette pompe est équipée d'un raccord à sphère amovible pour garantir l'étanchéité durant le cycle de remplissage. Le compresseur permet également de remplir la cuve de manière traditionnelle sans utiliser le bras de pompage.

Pour cette nouvelle Flowmaster, un boîtier de commande des électrovannes en liaison CAN a été conçu pour programmer des séquences automatisées lors des cycles de pompage et d'épandage. Dès septembre 2010, le boîtier de commande CAN sera installé de série pour le pilotage des fonctions électro-hydrauliques.

Autre nouveauté Pichon : un bras de 10". Récompensé avec un Innov'Space, ce bras présente un diamètre de 250 mm. Le débit d'aspiration est renforcé avec une pompe vacuum. Il permet aussi un gain d'économie de la puissance de pompage. Sa section jusqu'à 55 % plus grande par rapport à un diamètre de 200 mm permet d'aller plus vite. Il a avant tout été conçu pour pomper dans les tonnes à lisier de grande capacité.

Sodimac

Trois nouveautés à découvrir

Spécialiste du matériel d'épandage, la société Sodimac propose trois nouveautés à découvrir au Space de Rennes. Première d'entre elle, le nouveau DPA (débit proportionnel à l'avancement) de l'épandeur Rafal 3 000. Le nouveau boîtier est plus compact avec un grand écran et ne gère que la partie commande du système. Le calculateur est fixé sur l'épandeur dans un boîtier étanche. Ce DPA gère plus de fonctions que la version précédente : 6 vitesses mémorisables, affichage de la vitesse du tapis en mètre par minute, changement de la vitesse par potentiomètre. Le radar de l'épandeur peut être remplacé par celui du tracteur ou par une antenne GPS. Le nouveau dispositif contrôle aussi l'affichage de la hauteur d'ouverture de la trappe guillotine en cm, l'affichage de la charge contenue dans l'épandeur en kg, le compteur horaire, et il comporte un calculateur de surface travaillée.

Autre nouveauté :

La nouvelle table d'épandage EGL 3000 (épandage grande largeur)

Elle permet d'épandre sur une largeur comprise entre 12 et 20 m. Le dispositif comporte deux hérissons de grand diamètre (entraînement par boîtiers latéraux) et une nouvelle forme du capot avec volet réglable pour mieux canaliser le produit vers le centre des plateaux (meilleure répartition sur une plus grande largeur).

Enfin, dernière innovation qui devrait retenir l'attention des entrepreneurs de travaux : la tonne à lisier Transal. Celle-ci est dotée d'une rampe d'épandage à buses « type industrie » de 18, 21 ou 24 m. La rampe de base a une largeur de travail de 18 m (bras de longueur fixe à repliage hydraulique) avec 12 buses démontables et escamotables (lorsqu'elles touchent le sol). Un diffuseur sur chaque bras alimente les différentes buses.

La position de ces diffuseurs limite la longueur des petits tuyaux (moins de bouchage, meilleure répartition au sol). Une vanne à commande hydraulique sur chaque diffuseur permet de travailler sur une moitié de largeur.

La rampe « industrie » s'adapte sur un relevage hydraulique, la hauteur de travail varie de 50 cm à 1m, sa commande s'effectue par un boîtier électrique en cabine. Pour un travail en 21 m, le dispositif comprend en plus 2 rallonges à repliage hydraulique. La rampe est alors équipée de 14 buses (1 buse tous les 1,5m). Possibilité d'épandage sur 18 ou 21 m (vannes 1/4 de tour sur les extensions).

Pour la version 24 m, deux rallonges à repliage manuel sont ajoutées à la rampe de 21 m. La rampe est alors équipée de 16 buses (1 buse tous les 1,5m). Possibilité d'épandage sur 18, 21 ou 24m (vannes 1/4 de tour sur les extensions).



Emmanuel Henriet,
SARL des Carreaux (Seine-Maritime)

Emmanuel Henriet et ses associés (son frère Jean-Charles et Frédéric Folastre) dirigent une entreprise bien connue de Haute Normandie, à Beauvoir-en-Lyons, près de Gournay-en-Bray (76). Comment se comporte aux champs leur tonne à lisier de 28 t à plein ?

“ C’est certain : en 750/60R30.5 Twin Radial, on passe sans marquer les cultures ! ”

« Nous utilisons au départ une tonne de 15 700 litres pour honorer un contrat avec une station d'épuration. Pour nous donner toutes les chances lors du renouvellement de ce contrat, nous venons de passer à une tonne de 16 800 litres équipée de pendillards en 18 mètres et d'un double essieu, dont un directionnel forcé.

Pour les pneus, j'ai suivi les conseils du vendeur en prenant des Trelleborg Twin Radial en 750/60R30.5. J'ai

confiance dans les pneus Trelleborg : dans l'activité TP, qui est majoritaire chez nous, nous sommes enchantés d'un tracteur de 360 chevaux équipé de TM 900 pour le traitement des sols. C'est une activité très dure pour les pneus du fait du poids du malaxeur (8 tonnes au relevage) et des dégâts possibles par des corps étrangers. En ce qui concerne l'activité agricole, de toute façon, nous évitons les tracteurs lourds : un 170 chevaux fait l'affaire avec la nouvelle tonne.

Au bout de 300 heures d'expérience avec les Twin Radial, nous sommes

très satisfaits du comportement aux champs : malgré ses 28 tonnes en ordre de marche, l'engin passe sans marquer les cultures. C'est important pour notre client de la station d'épuration : il peut compter sur un grand nombre de jours d'épandage sans désagréments sur les parcelles

des agriculteurs.
Le profil Twin Radial s'auto-débouffe bien mieux que celui de la tonne précédente, pourtant des pneus de grande marque »

important pour soif le moins possible les sorties de champ.

Pour faire durer les Twin Radial dans nos conditions intensives, j'ai écouté le spécialiste chez Trelleborg : il faut, tous les deux mois environ, vérifier qu'on respecte la pression maximale préconisée, 4 bars pour nous.

Pour l'avenir, avec ces pneus, nous pensons que nous sommes bien armés au cas où notre client nous demanderait d'aller épandre plus loin, en plaine céréalière, où les exigences au niveau du respect des sols sont encore plus élevées. ■

Trelleborg Twin Radial

- Les parés centraux (en zig-zag) agissent sur route pour s'opposer aux vibrations et procurer le confort à vitesse élevée.
- Les crampons latéraux, à profil large et espacés, apportent un débouffage efficace tout en respectant les sols.
- Les flancs souples et profonds, caractéristiques d'une carcasse radiale, sont renforcés et rigidifiés pour une bonne stabilité et se préservent au mieux de blessures accidentelles.

Dimensions disponibles :

- 500/60R22.5 155 D (# 1,15 m)
- 560/60R22.5 161 D (# 1,24 m)
- 580/65R22.5 159 D (# 1,30 m)
- 600/55R26.5 165 D (# 1,35 m)
- 680/55R26.5 165 D (# 1,40 m)
- 710/55R26.5 170 D (# 1,40 m)
- 650/65R30.5 176 D (# 1,62 m)
- 750/60R30.5 181 D (# 1,62 m)
- 850/50R30.5 182 D (# 1,62 m)

www.trelleborg.com/wheelsystems_fr

ou écrivez à :
info.pneus@
trelleborg.com





L'action essentielle contrôlée par l'électronique est, bien entendu, la régulation de la pulvérisation. Comme pour tous les appareils d'épandage, le rôle du microprocesseur est de gérer le débit de la rampe en fonction de la vitesse d'avancement.



Les composants électroniques peuvent intervenir à chaque étape de la pulvérisation du remplissage, de l'incorporation du produit en passant par la pulvérisation ou le rinçage.

terprétation de la mesure est cependant fortement influencée par le choix des buses, par leur niveau d'usure ou de bouchage, par la longueur et le diamètre des canalisations, par le colmatage des filtres de tronçons et par la viscosité du liquide. La mesure directe du débit est théoriquement plus fiable. Les capteurs de débit sont le plus souvent composés d'une hélice dont on mesure la vitesse de rotation pour en déduire le débit. Leur mise au point a été délicate, car les produits utilisés sont agressifs et difficiles à nettoyer. Les équipements utilisés actuellement sont fiables. Placés sur le circuit principal après la régulation, ils garantissent un débit, mais ne permettent pas de maîtriser la pression si une erreur est commise dans le choix des buses ou si celles-ci sont usées ou colmatées. Pour améliorer la précision de la mesure, il est possible d'utiliser deux débitmètres, l'un sur le circuit principal, l'autre sur les retours. Une autre solution consiste à utiliser simultanément un capteur de débit et un capteur de pression. Il est alors possible de confronter en permanence les deux valeurs pour une plus grande précision. Selon les niveaux de sensibilité proposés par les constructeurs ou choisis par l'utilisateur et les capacités du microprocesseur utilisé, il est alors possible de détecter le moindre dysfonctionnement. Une erreur de choix de buses, une usure anormale de ces dernières, ou encore un colmatage de filtre peuvent être signalés à l'utilisateur. Certains tracteurs modernes sont capables de gérer leur vitesse d'avancement avec une extrême précision, quel que soit le terrain. Le rôle de la régulation du pulvérisateur est alors plus simple, car elle travaille à débit et pression constants si le circuit de pulvérisation est en bon état. On pourrait même envisager de revenir à une régulation à pression constante si l'on pouvait trouver un régulateur fiable et précis.

Maîtriser la répartition

Le rôle du régulateur est de garantir une quantité par hectare. La qualité de la répartition dépend, quant à elle, essentiellement des buses et de la rampe. Quels que soient les équipements électroniques embarqués, il est totalement illusoire de penser faire une bonne pulvérisation si ceux-ci sont mal adaptés ou en mauvais état. L'électronique peut cependant gérer leur positionnement dans l'espace et le moment de leur alimentation. Pour garantir un triple recouvrement, il est possible de détecter la hauteur des bu-

ses au moyen de capteurs à ultrasons qui permettent de gérer la hauteur ou la géométrie des rampes. D'un coût relativement élevé et parfois influencé par la végétation, cette option ne se justifie vraiment que sur des terrains particulièrement accidentés. L'utilisation d'électrovannes de coupure de tronçon de rampe a permis depuis quelques années d'améliorer sensiblement la réponse du pulvérisateur en début et en fin de pulvérisation. L'association de cette technique avec une localisation par satellite autorise une gestion très fine de la pulvérisation en contrôlant en permanence la largeur de la rampe pour éviter les recouvrements. Deux versions sont possibles : soit le pulvérisateur dispose de sa propre antenne satellite, soit il utilise les informations transmises par l'équipement embarqué sur le tracteur. Dans le second cas, il subsiste parfois des problèmes de communication entre les deux microprocesseurs. La généralisation de l'Isobus qui établit des règles précises de communication entre boîtiers électroniques devrait progressivement faire disparaître ces difficultés.

L'utilisation du GPS permet également un guidage automatique ou semi-automatique. Si la direction du tracteur ou de l'automoteur est équipée d'un système de commande hydraulique ou électrique, l'ordinateur de bord est alors capable de définir à quelques centimètres près la trajectoire du pulvérisateur. Cette option simplifie beaucoup le jalonnage et la conduite.

Éviter les pollutions

En fin de pulvérisation, l'électronique peut également apporter une aide appréciable. Si la jauge de cuve est capable de mesurer avec précision le faible volume de bouillie qui reste en cuve, le microprocesseur peut calculer la quantité d'eau claire à apporter pour atteindre une bonne dilution. Il propose alors au chauffeur un protocole d'action pour effectuer le rinçage de son appareil dans les meilleures conditions.

Tous ces équipements gérés par l'électronique peuvent améliorer sensiblement l'efficacité de la pulvérisation, la sécurité de l'utilisateur et la préservation de l'environnement. Ils transforment cependant le pulvérisateur en appareil de haute technologie qui nécessite une prise en main et un entretien particulièrement rigoureux. Ils nécessitent également un service après-vente très efficace.

Gérard Vromandt ■

Pulvérisation : une réglementation très complexe

Le pulvérisateur est un outil agricole qui doit répondre à un grand nombre de textes réglementaires qui portent sur trois aspects bien différents. Il doit respecter la réglementation routière, il doit être conçu pour pouvoir travailler en toute sécurité, il doit enfin permettre de respecter au mieux l'environnement.

Sur la route, le pulvérisateur est tenu de respecter les règles communes à tous les engins agricoles. Celles-ci ont été redéfinies par l'arrêté du 4 mai 2006 applicable depuis le 12 juillet 2006. Elles portent sur les dimensions, la vitesse, les charges par essieu et la signalisation.

Respecter le code de la route

Le temps de transport représentant une part non négligeable dans l'organisation du chantier de pulvérisation, la tendance est donc de maintenir la largeur hors tout repliée à sa valeur minimale afin de pouvoir atteindre la vitesse maximale autorisée sur route. Pour ce qui est des équipements portés, un tracteur homologué à 40 km/h peut transporter un outil atteignant 3,5 m de large si celui-ci est correctement signalisé. Concernant les ensembles traînés, la vitesse autorisée est la plus petite des engins qui composent le convoi. Peu de pulvérisateurs traînés sont homologués à 40 km/h. Pour cela ils doivent en particulier être équipés d'un freinage efficace. L'énergie nécessaire au freinage est multipliée par quatre quand la vitesse est multipliée par deux. Dépasser la vitesse autorisée ne présente que peu de risques par rapport aux infractions routières, mais peut avoir des conséquences catastrophiques en cas de freinage d'urgence.

Des portés de grosse capacité

Ces contraintes de vitesse ont tendance actuellement à favoriser tous les outils portés au risque de former des ensembles dangereux sur route. En matière de pulvérisation, l'augmentation de puissance des tracteurs et la réduction des volumes hectare accentuent encore ce phénomène général. On voit donc



Pour les ensembles traînés, la vitesse autorisée est la plus petite des engins qui composent le convoi. Peu de pulvérisateurs traînés sont homologués à 40 km/h. Pour cela ils doivent en particulier être équipés d'un freinage efficace.

se multiplier les appareils portés de grosse capacité équipés de rampes toujours plus larges. Ces appareils nécessitent la mise au point de nouveaux systèmes permettant d'éviter le repliage latéral gênant lors de l'utilisation. Certains constructeurs optent pour une géométrie particulière du repliage latéral qui facilite l'attelage, alors que d'autres optent pour un repliage arrière plus ou moins complexe. Ce choix de rampe, la capacité de cuve et l'adaptation du relevage par parallélogramme ou par mât vertical ont une forte influence sur les charges par essieu du tracteur. Si l'on n'atteint pas les 13 tonnes autorisées, il est bien souvent nécessaire de surcharger l'avant du tracteur. Il est indispensable de maintenir 20 % du poids total sur l'essieu avant pour assurer un minimum de sécurité sur route. Paradoxalement, certains gros modèles traînés de plus de 7000 l conçus au départ pour les pays de l'Est sont parfois très appréciés en France. Quelle que soit la solution retenue, le choix des pneu-



On voit donc se multiplier les appareils portés de grosse capacité équipés de rampes toujours plus larges.

Liste des principales règles extraites des normes en vigueur :

- Le volume global de la cuve doit dépasser d'au moins 5 % le volume nominal ;
- Le niveau de liquide doit être indiqué au remplissage et à la vidange ;
- Le volume résiduel total doit être inférieur à 0,5 % du volume nominal + 2 litres par mètre de rampe ;
- Une cuve de rinçage doit contenir 10 % du volume nominal ou 10 fois le volume résiduel diluable ;
- Le remplissage doit éviter le retour vers la source d'eau ;
- Un moyen d'éviter tout débordement de la cuve doit être mis en place ;
- L'incorporation des produits doit se faire avec un dispositif de transfert, sauf si l'orifice de remplissage est accessible (hauteur maxi 1,50 m) ;
- Le rinçage des bidons doit pouvoir se faire avec de l'eau claire vidée ensuite dans la cuve ;
- Un dispositif de mélange doit permettre d'homogénéiser la bouillie ;
- L'utilisateur doit disposer d'un bidon lave-mains de 15 litres d'eau propre ;
- La hauteur de rampe doit être réglable et actionnée depuis le sol ou depuis le poste de conduite ;
- Si l'outil dispose d'un réglage de hauteur assisté, celui-ci limite la descente à 50 cm entre la rampe et le sol, avec une vitesse de descente limitée à 10 mm/s ;
- L'appareil possède une soupape de sécurité sur le circuit pression ;
- Les instruments de réglage doivent être lisibles et clairs ;
- L'appareil doit disposer d'antigouttes de sorte que 8 secondes après la coupure il coule moins de 2 ml en 5 min ;
- La position des buses est prédéterminée pour orienter le jet ;
- La vidange de la cuve doit éviter la projection de produits sur l'opérateur et permettre l'évacuation du volume présent au fond de la cuve ;
- Les filtres doivent être facilement accessibles et démontables avec cuve pleine ;
- Le rinçage du circuit doit être possible indépendamment de celui des cuves ;
- L'indicateur de contenu de cuve doit être fiable et visible depuis la cabine et le lieu de remplissage ;
- Les échelles et plates-formes doivent être normalisées ;
- Les pièces tournantes doivent être protégées ;
- La notice doit être rédigée en français ;
- Tout doit être mis en œuvre pour faciliter le réglage et la réduction de la dérive.



Les constructeurs s'engagent à fournir des appareils neufs dont le réglage est facile, fiable et précis. Ils doivent assurer une distribution homogène en limitant la dérive. Ils doivent également permettre un entretien et un contrôle aisés.

matiques et de leur pression de gonflage doit faire l'objet d'un soin particulier pour répondre au mieux à la législation tout en réduisant au minimum l'impact sur le sol. En ce qui concerne la signalisation, les pulvérisateurs sont soumis aux mêmes règles que tous les autres matériels.

Améliorer les conditions de travail et le respect de l'environnement

Le second grand volet de réglementation à respecter est bien entendu la protection de l'utilisateur et l'environnement. Certaines règles sont communes à tous les matériels et sont définies par la directive 2006/42/CE qui met fortement l'accent sur tous les aspects de la sécurité. C'est le cas par exemple de la protection des organes en mouvement ou la présence d'échelle ou de rambarde de sécurité. Les pulvérisateurs font l'objet de

règles spécifiques. La directive 2009/127/CE du 21 octobre 2009 modifie la directive 2006 en ce qui concerne les machines destinées à l'application des produits phytosanitaires. Applicable à partir du 15 décembre 2011, elle définit des règles bien précises concernant le respect de l'environnement. Les constructeurs s'engagent à fournir des appareils neufs dont le réglage est facile, fiable et précis. Ils doivent assurer une distribution homogène en limitant la dérive. Ils doivent également permettre un entretien et un contrôle aisés. Les exigences des directives doivent obligatoirement être appliquées. Pour atteindre cet objectif, les constructeurs peuvent s'appuyer sur les Normes Européennes EN 12761. Les normes définissent les moyens qu'un constructeur peut mettre en œuvre pour répondre aux directives.

Gérard Vromandt ■

Bien utiliser un bon appareil

Livrer un appareil neuf n'est pas tout, encore faut-il l'utiliser dans les meilleures conditions. C'est alors l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 qui entre en vigueur. Celui-ci définit avec précision les conditions de remplissage, d'utilisation, de vidange et de rinçage des pulvérisateurs en mettant l'accent sur leur utilisation en zone sensible. Ce texte et la mise à jour du 18 mai 2010 définissent également la liste des moyens pour réduire la dérive des produits phytosanitaires. L'ensemble des textes relatifs à ces différentes législations est disponible sur de nombreux sites Internet comme celui du Bureau de Coordination du Machinisme Agricole (bcma.fr).

Quand l'électronique aide le conducteur à faire de la qualité

Les systèmes d'assistance aux réglages et à la conduite n'ont jamais été aussi développés. Ils garantissent une exécution de qualité des chantiers, pour peu que les chauffeurs les utilisent à bon escient et à bonne fréquence. Des chauffeurs physiquement ménagés mais plus que jamais responsabilisés.

« La faute à la machine » : les récriminations des clients finaux sur la qualité des fourrages récoltés à l'ensileuse automotrice trouveront de moins en moins les machines comme alibi, et avec elles leurs concepteurs, il faut bien le dire. La faute... aux constructeurs et à l'invasion toujours plus marquée des dispositifs électroniques embarqués. Ces derniers s'insinuent en effet dans tous les recoins possibles et imaginables d'une machine. On peut toujours gloser sur leur fiabilité, ou plus exactement leur manque de fiabilité prétendu, et pester contre l'état de dépendance au concessionnaire à laquelle l'électronique condamne, quand la mécanique pure et dure maintenait (et maintient encore) un soupçon d'autonomie aux mécaniciens « maison ». Mais là encore, la fiabilité de l'électronique embarquée, pourtant mise à rude épreuve dans le contexte agricole (poussière, humidité, vibrations...) fait mieux que résister aux préjugés. Et les mallettes de diagnostics, mises en œuvre par des techniciens rompus à leur usage, enlèvent une grande partie du fameux mystère de l'électronique.

Deux minutes pour les contre-couteaux

Les systèmes électroniques de réglage, de contrôle et d'assistance à la conduite des ensileuses en font-ils davantage que les anciens dispositifs

100 % mécaniques ? Oui et non à la fois. Non, car un certain nombre d'asservissements ne font que piloter à distance depuis la cabine, ce qu'un chauffeur réalisait manuellement en descendant de son piédestal que constitue la cabine tout confort, et en mettant la main sur un jeu de clés et en se frottant souvent inconfortablement aux organes vitaux de l'ensileuse. Oui, parce que l'électronique ouvre de nouvelles opportunités, notamment du fait de la mise en œuvre de capteurs divers et variés, démultipliant, au moins théoriquement, le champ des possibles. Parmi ce qui était déjà possible, et fortement souhaité auparavant, figure par exemple le réglage des contre-couteaux. En jeu : finesse et régularité de hachage au plan qualitatif, absorption de puissance et surconsommation de carburant au plan économique. Une opération un brin fastidieuse, donc potentiellement exposée à des fréquences plus ou moins

Des goulottes intelligentes chez Claas et New Holland

L'Agritechnica 2009 a révélé et distingué deux systèmes d'orientation automatique de la goulotte, destinés à optimiser le remplissage des remorques suiveuses. Présentés par Claas et New Holland, les deux innovations ont valu une médaille d'or à chacun des deux constructeurs (sur un total de cinq médailles toutes catégories de machines confondues). Chez Claas, le système baptisé AutoFill repose sur une analyse numérique d'image en 3D, commandant automatiquement la goulotte d'éjection du fourrage et son clapet. Le dispositif est opérationnel quel que soit le degré de luminosité. Chez New Holland, la technologie IntelliFill System repose également sur l'adoption d'une caméra fixée sous la goulotte. Ces deux innovations visent autant à alléger la vigilance du chauffeur qu'à réduire les risques de pertes de fourrages. À noter qu'Agritechnica avait distribué deux médailles d'argent à deux autres constructeurs d'ensileuses, à savoir John Deere pour un système de surveillance des composants et roulements (Condition Monitoring System) et Krone pour son système d'autorégulation du flux de récolte (Vari Stream).



On voit donc se multiplier les appareils portés de grosse capacité équipés de rampes toujours plus larges.



Les assistances à la conduite ne peuvent que participer au relèvement des performances des machines, le chauffeur focalisant son attention sur le moniteur.

lâches. À partir de la console de commande intégrée dans la cabine, le réglage des contre-couteaux s'effectue en l'espace de quelques minutes, le doigt sur un bouton de commande, l'œil sur le moniteur. Les systèmes automatiques d'affûtage des couteaux relèvent du même principe : aussi pratique que rapide. En abuser ne serait pas pertinent, ni techniquement, ni économiquement. S'en priver ne serait pas professionnel. La technologie n'enlève rien à l'expertise du chauffeur ; lui seul est apte à juger de la fréquen-

ce idéale, en fonction de différents paramètres de chantiers : types variétaux plus ou moins usants, ou encore contexte pédo-climatique susceptible de favoriser la présence de silice dans les organes végétaux.

Optimisation en temps réel

En aval, le réglage de l'écartement entre les rouleaux éclateurs depuis la console de commande en cabine soustrait également le chauffeur d'une opé-

Des risques électriques à ne pas négliger

Ces dernières années, plusieurs cas d'accidents mortels ont été à déplorer suite à l'entrée en contact d'une goulotte d'ensileuses avec des lignes à haute tension. Les normes et réglementations en vigueur ne constitueront jamais une parade absolue contre les risques d'accidents. Les lignes de moins de 50 000 volts sont situées à une distance minimale réglementaire de 6 m par rapport au sol. Mais cette distance peut être mise à défaut pour différentes raisons (remblaiements, câbles distendus...), sans compter que les machines repoussent toujours un peu plus leurs limites. Qui plus est, il n'est pas nécessaire que la goulotte entre en contact avec une ligne électrique pour encourir des risques d'électrocution, du fait du risque de production d'un arc électrique pouvant se produire dans un rayon de moins de 3 m d'une ligne de moins de 50 000 volts, voire 5 m dans le cas d'une ligne à plus forte tension. La surveillance et la

vigilance du chauffeur peuvent être renforcées par l'installation d'un détecteur de champ électrique embarqué sur l'ensileuse. Si les constructeurs ne les proposent pas encore à leurs catalogues, de tels détecteurs peuvent être disponibles auprès de fabricants spécialisés. Ils équipent notamment les nacelles ou encore les véhicules-pompes à béton. Un détecteur se compose d'un capteur de champ électrique, fixé sur le toit de l'ensileuse, et d'un boîtier de traitement installé dans la cabine. Lorsque la machine entre dans une zone à risque, en fonction d'une distance paramétrable par le chauffeur (20 à 30 m), ce dernier reçoit un double avertissement sonore et lumineux, l'incitant à la plus grande prudence, sinon à stopper net sa machine. Les alarmes se désactivent dès lors que la machine quitte la zone du champ électrique. L'investissement dans un détecteur de champ électrique embarqué se chiffre entre 3 000 et 4 000 euros.

carre
Carrément convaincant

ISO 9001 - ISO 14001

WWW.CARRE.FR

FERTIMAX
Enfouisseur d'engrais solide

Enfouir, localiser, optimiser



NOUVEAUTÉ

85140 ST MARTIN DE NOYERS
Tél. : 02 51 07 86 81

À mesure que les systèmes d'assistance se développent, la responsabilité du chauffeur dans la performance globale de chantier devient plus importante.



ration jusque-là fastidieuse. En amont, l'alimentation du bloc hacheur par les rouleaux d'alimentation donnait également matière à des interventions mécaniques afin d'ajuster la longueur de coupe. Dans les deux cas, le réglage « moyen » adopté pour tout ou partie des chantiers ou de la campagne entière n'a plus lieu d'être. L'optimisation des paramètres essentiels d'une ensileuse est donc possible en continu ou presque, avec un degré d'aisance pour le chauffeur jusque-là inconnu. La pénibilité du travail est ainsi très nettement amoindrie. Mais la responsabilité du chauffeur quant à la performance globale du chantier s'en trouve renforcée, pour la simple et bonne raison qu'il a, dans les cinq doigts d'une main quasiment, l'ensemble des paramètres ajustables d'une machine. Tous les critères de performances, qu'il s'agisse de la productivité, de la consommation de carburant, de la supervision des pièces d'usure et bien entendu de la qualité du fourrage en sortie de machine, sont sous la seule gouverne du chauffeur. L'optimisation du remplissage des remorques (voir encadré) est une des dernières assistances en date mises au point par les constructeurs (voir encadré). Loin d'en faire un simple exécutant, tous ces systèmes sont de nature à extérioriser et à valoriser l'expertise des chauffeurs et leur adaptation à chaque contexte parcellaire. Le couple homme-machine permet ainsi de répondre à des exigences plus précises et plus fines de leurs clients, pour peu que ceux-ci les ai formulées, à moins que l'entrepreneur les leur ait suggérées. Les systèmes de supervision de flotte à distance via les réseaux GSM et Internet devraient finir par boucler la boucle. La plupart des nouvelles fonctionnalités mises en œuvre à partir d'un terminal de commande situé en cabine ont un point commun : Isobus, un système de communication électronique normalisé depuis 1995, et qui permet de multiplier, quasiment à l'infini, le nombre de capteurs embarqués sur une machine avec une grande économie de fils et de câblages, du fait du multiplexage.

Raphaël lecocq ■

Les remorques autochargeuses titillent les ensileuses

Les remorques ensileuses autochargeuses restent bel et bien cantonnées à la récolte de l'herbe, acceptant des taux d'humidité variables selon la conception et la typologie des machines. Cependant, elles pourraient, indirectement, contrarier les chantiers d'ensilage réalisés à l'automotrice, pour des raisons qui tiennent autant aux évolutions des ensileuses qu'à celles des autochargeuses. Du côté des ensileuses, les chantiers de récolte d'herbe à l'ensileuse automotrice ne sont pas connus pour être les plus rentables que l'on puisse trouver à l'échelle d'une entreprise. Ils sont néanmoins un pendant quasi indispensable aux chantiers d'ensilage de maïs, pour au moins finir de conforter l'amortissement des machines. Mais l'accroissement des puissances embarquées sur les automotrices pose un certain nombre de questions : andainage de plus en plus nécessaire, temps de tassement réduit par la noria des remorques au silo, accroissement des coûts. Du côté des autochargeuses, les constructeurs ont corrigé au fil du temps les limites des machines, en forçant sur la finesse de hachage et les volumes de caisse. Une montée en puissance qui n'est pas sans rappeler celle des automotrices... Le couple productivité/qualité de coupe laisse encore de la marge à ces dernières. Derrière le leader Pöttinger, les challengers sont nombreux à pousser au développement des remorques autochargeuses. Ces dernières sont très représentées dans des pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande ou encore les Pays-Bas, pays où les contraintes climatiques limitent fortement les possibilités de séchage du fourrage. En France, elles ont connu leur heure de gloire dans les années 80, dans une logique d'équipement individuel, avant d'être délaissées pour des motifs liés à des insatisfactions d'ordre qualitatif, révélés par des problèmes de conservation.

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'ESSIEUX
POUR MACHINES AGRICOLES



BLACK BULL

Sous le signe de la Force.



toujours un tour d'avance

COLAERT ESSIEUX sa 11 bis Route Nationale 59189 STEENBECQUE
Tél +33 3 28438550 Fax +33 3 28436863 e-mail: commercial@colaertessieux.fr www.colaertessieux.fr

À L'AUBE D'UNE NOUVELLE ÈRE



ROGATOR 600C

Pour concevoir le Rogator 600, Challenger a décidé d'emprunter une voie différente et de vous consulter pour connaître toutes vos attentes en matière de pulvérisateurs automoteurs. Le résultat ?

Une machine totalement nouvelle avec des performances et un confort sans précédent.

Le châssis mono poutre est révolutionnaire avec une garde au sol et un réglage de voie variables commandés depuis la cabine. La rampe est d'une stabilité parfaite et la maniabilité inédite sur ce type de machine.

Vous disposez d'une précision et d'une efficacité absolues dans votre travail.



Challenger

SERIOUS MACHINERY



Case, Challenger et Challenger® sont des marques enregistrées par Caterpillar Inc. et sont utilisées sous licence par AGCO.
Email: challenger@agcorp.com | Nos produits de vente: www.challengers.com

Laforge

Nouvel Ameublisseur Flexipass 4 M repliable

Le constructeur décline la version monopoutre et combinable de son décompacteur sur 3 et 4 mètres de large. Cette dernière version est repliable.

Le Flexipass est un ameublisseur que l'on peut utiliser seul ou combiné à d'autres outils, grâce à son bâti monopoutre carré disposant d'un passage de transmission pour outil animé. Laforge sort une version large de 3 mètres (4 dents) et une autre de 4 mètres (6 dents). Cette dernière est repliable, de façon à permettre son

transport sur la voie publique sans véhicule d'accompagnement. La conception du système de repliage permet son utilisation sur 3 ou 4 m de large. On retrouve les dents à ailettes en acier haute résistance épaisses de 25 mm. Elles bénéficient d'un système de sécurité par boulons de cisaillement pris en chape et bagués. Une butée anti-retour du support de dent protège les pneumatiques en cas de cisaillement du boulon de sécurité.



le ramassage des résidus de bois destinés au biocompostible ou compost. Le système d'alimentation permet de soulever le bois et les résidus déposés sur le sol. Un crible règle la granulométrie du produit souhaité. Une vis sans fin alimente une turbine qui expulse la matière via un tuyau dans une benne.

Le constructeur propose également une version automotrice, le Biomass 500. L'engin est motorisé par un Deutz V6 de 500 ch, suivi d'une transmission hydrostatique.

Le broyeur est positionné à l'avant, et la matière est propulsée grâce à une turbine dans une benne spécifique traînée à l'arrière.

D'une capacité de 16 tonnes, elle est dotée d'un système de déchargement rapide sur camion à 4,50 mètres de hauteur.

Serrat

Un broyeur à biomasse

Le fabricant espagnol profitait du salon Euroforest 2010 pour présenter le broyeur à biomasse T2000. Celui-ci est doté d'un équipement complet conçu pour

SIVAL

Le rendez-vous national DE RÉFÉRENCE des productions végétales

LES SOLUTIONS POUR DEMAIN... ET SI ON EN PARLAIT

Les + du SIVAL !

- 600 exposants en matériels et services,
- Le concours SIVAL D'OR - Crédit Mutuel, avec le prix de l'innovation variétale,
- Tables rondes "produire durable",
- Visites guidées et conférences spécifiques à la filière : colloque Euroviti - IFV France, entretiens techniques Ctifl, conférences bio...

Matériels et Techniques VITI-HORTI-ARBO-LÉGUMES
À ANGERS - 11 AU 13 JANVIER 2011

PROGRAMME ET BADGE GRATUITS SUR WWW.SIVAL-ANGERS.COM



ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

AGRICA	II de couv
AGROTRONIX	III de couv
CARRE	p. 51
COLAERT ESSIEUX	p. 53
CREDIT MUTUEL	p. 3
CYCLONE BIORESSOURCES	p. 43
DANGREVILLE	p. 43
FERRI FRANCE	p. 27
FORGES GORCE	p. 27
FORS	p. 33
KIRPY	p. 25
LEMKEN	p. 41
MASSEY FERGUSON	IV de couv
PATOUX	p. 35
PICHON	p. 19
QUALITERRITOIRES	p. 16
RABAUD	p. 23
RECORD	p. 35
REMORQUES CHEVANCE	p. 37
ROGATOR	p. 53
SIVAL	p. 54
SOMMET DE L'ELEVAGE	p. 15
TERRAGATOR	p. 39
TRELLEGORG	p. 45
VREDESTEIN	p. 5

L'Épandix 8700, un épandage d'avance...



- Efficacité et confort de travail
- Economie de temps et d'argent
- Simplicité d'utilisation
- Optimisation de votre impact sur l'environnement

Choisissez L'Épandix 8700 !

L'Épandix 8700 est un système de régulation pour épandeur à fond mouvant. Il contrôle la vitesse du tapis en fonction de la vitesse d'avancement de l'engin. En option : la fonction pesée et la prise en compte automatique de la hauteur de porte.

Alors n'hésitez plus : choisissez Agrottronix !

Pour tout renseignement :
03 21 08 07 54

www.agrottronix.fr

AGRO
TRONIX

Electronics & Mecatronics on Board System®



ROUGE ET VISIONNAIRE

VISIONNAIRE PIONNIER LEADER SÉRIEUX FIABLE DISPONIBLE FIER ENGAGÉ

La gamme MF 8600 représente la vision du futur selon Massey Ferguson... disponible dès aujourd'hui. Un tracteur d'une puissance allant de 270 à 370 Ch doté des dernières évolutions en matière de réduction des émissions polluantes et également de la consommation de carburant* de près de 16%. Une puissance et une vision d'avant-garde.

*résultats tests DLG-PowerMix de juillet 2009.

MASSEY FERGUSON, UNE EXPERIENCE D'AVANCE

OFFERTS

3 ANS
de couverture
en réparation
manager*



RCS 387 566 860 000 29 - POINT VERTICULE 03 44 43 48 48

CH | **GAMME MF 8600**
270 - 370

Rendez-vous chez votre concessionnaire Massey Ferguson et sur www.mfsengage.com pour découvrir la performance de nos gammes et profiter d'offres exceptionnelles du 1^{er} septembre au 30 octobre 2010.

*Offre valable du 1^{er} septembre au 30 octobre 2010, chez les concessionnaires participant à l'opération « les e-ssentiels », pour tout achat d'un tracteur neuf des modèles de la gamme MF 8600. 1 an + 2 ans supplémentaires offerts jusqu'à 1600 heures (au premier des deux termes échus). Sauf : prestations d'entretien, pièces d'usure (pneus, batteries, vitrages, courroies, équipements audio, peinture) et dommages dus à un accident ou à une mauvaise utilisation du matériel. L'entretien, non inclus, doit être effectué par un concessionnaire Massey Ferguson selon les préconisations du carnet d'entretien du tracteur. Détails contractuels complets disponibles chez les concessionnaires Massey Ferguson.

bp
Partenaire de Massey Ferguson

MASSEY FERGUSON est une marque mondial d'AGCO Corporation

AGCO
Your Agriculture Company



MASSEY FERGUSON